

Les plans de zonage dorment sur les tablettes

par Marc SAINT-PIERRE

Les plans nécessaires à l'extension de la loi 90 dans les régions de l'Estrie, de la Beauce et du Saguenay-Lac-Saint-Jean dorment sur les tablettes de la Commission de protection du territoire agricole depuis au moins un mois.

C'est ce qu'ont indiqué hier au moins trois sources proches du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Les plans des trois régions ont été finalisés en décembre 1979 et ils sont à la disposition des spécialistes de la CPTA depuis la première moitié du mois de février.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a déclaré mardi à l'Assemblée nationale que l'ensemble du territoire québécois sera soumis à la loi de protection du territoire agricole avant le mois de juillet.

M. Lévesque a laissé entendre que le processus prévu par la loi 90 n'a pas été enclenché jusqu'à présent pour cette seconde phase parce que tous les plans ne sont pas prêts.

A l'heure actuelle, la loi 90 s'applique aux régions comprises dans les basses terres du Saint-Laurent et de

(Suite à la page A2, 1re col.)

La méthode Leboyer n'a pas d'effet bénéfique

BOSTON (d'après Reuter et UPI) — "L'accouchement sans violence" prôné par le médecin français Francis Leboyer a fait l'objet d'une étude de la part d'une équipe de médecins canadiens qui affirment que cette méthode n'a aucun effet bénéfique pour la mère ou pour l'enfant. Selon eux, il n'y a aucune différence entre la méthode d'accouchement classique et celle du Dr Leboyer.

L'équipe médicale a comparé les enfants nés selon la méthode Leboyer à d'autres bébés et n'a noté aucune différence dans leur comportement, que ce soit à leur naissance ou au cours des huit premiers mois de leur existence.

Le Dr Nancy M. Nelson, directrice du projet, a dit que les bébés "Leboyer" ne sont ni plus réceptifs ni moins irritables que les autres et que leur développement, jusqu'à huit mois, n'était marqué d'aucune différence significative.

Le Dr Nelson a ajouté que pendant les 72 premières heures seulement, les enfants nés selon la méthode Leboyer avaient une réaction au stress et un contrôle émotionnel légèrement supérieurs, mais que toute différence disparaissait par la suite.

Le seul avantage qu'ils voient à la méthode Leboyer, c'est que la mère étant favorable à cette méthode, elle est persuadée d'avoir œuvré au mieux dans l'intérêt de l'enfant.



Le Soleil, Raynald Lavoie

L'ancien ministre libéral, Kevin Drummond, a été recruté dans le camp du oui par le ministre Lucien Lessard (au centre).

Le livre blanc a convaincu Drummond

par J.-Jacques SAMSON

L'ancien ministre libéral de l'Agriculture et des Terres et Forêts dans le gouvernement Bourassa, M. Kevin Drummond, endorsing globalement le projet de souveraineté-association contenu dans le livre blanc du Parti québécois. C'est ce qu'il a affirmé hier, quelques minutes après que le premier ministre, M. René Lévesque, eut épin-

glé au revers de son veston "le bouton du OUI" au référendum.

L'ex-ministre a tourné le dos au Parti libéral en 1976 après avoir décidé de ne pas se représenter dans sa circonscription de Westmount et que son collègue Kenneth Fraser - eut refusé de céder son siège de Huntingdon, lieu de résidence de M. Drummond.

Il a soutenu, hier, qu'un OUI au référendum lui apparaissait la seule façon de dire au reste du Canada que le Québec est sérieux dans ses demandes de réformes constitutionnelles; qu'après lecture du livre blanc, il considérait les propositions péquistes acceptables et qu'elles étaient le prolongement de l'évolution démocratique du Québec. "Je ne veux pas qu'elles soient imposées par une révolution mais par une voie démocratique", a dit M. Drummond.

L'homme d'affaires de Westmount, propriétaire d'une ferme imposante en Estrie et de motels en Floride, a expliqué qu'il n'entretenait pas "les peurs" qu'il a constatées chez plusieurs anglophones québécois face à l'avenir économique d'un Québec souverain.

M. Drummond a été recruté dans le camp du OUI par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard. Ce dernier occupait le poste de critique du Parti québécois en matière d'agriculture et de terres et forêts pendant que M. Drummond détenait ces portefeuilles. Il a été présenté à la presse par le premier ministre, M. Lessard, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(Suite à la page A2, 6e col.)

Ryan qualifie l'ex-ministre de "très marginal"

(D'après LE SOLEIL, PC et UPC) — Le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan, a commenté la décision de Kevin Drummond en qualifiant de "personnage très marginal" l'ex-ministre libéral. "Il n'a été d'aucune aide pour notre parti au cours des quatre dernières années, a ajouté M. Ryan. J'espère qu'il trouvera l'occasion d'expliquer pourquoi, après la défaite de 1976, il a investi un paquet d'argent en Floride plutôt qu'au Québec."

Giaccia, a. pour sa part, exprimé une surprise quant à la décision de son ancien collègue. "Il ne m'a jamais donné l'impression de représenter la communauté qu'il était supposé repré-

(Suite à la page A2, 2e col.)

M. Drummond a indiqué à ce sujet que ces investissements en Floride, dans l'achat d'un hôtel, n'étaient pas substantiels et a ajouté "si c'est un crime pour un Québécois d'investir en Floride, alors nous devrions tous être en prison".

Un autre député libéral, M. John

REFERENDUM

L'amendement Biron aura l'appui du PQ page B-2

La CSN veut une rencontre avec le cabinet page B-2

6 paroisses vivent des bingos dans le diocèse

par Jean MARTEL

Il y a tout au plus six paroisses du diocèse de Québec qui se trouvent dans l'absolue nécessité de recourir aux bingos. Sans les bingos, elles ne sauraient tenir le coup, puisque leurs dettes s'accumulent d'année en année.

Devant la situation de ces six paroisses qui éprouvent de grandes difficultés financières, le comité a proposé quelques solutions.

La plus importante est de suggérer une restructuration paroissiale, c'est-à-dire d'étudier la possibilité de réa-

(Suite à la page A2, 3e col.)

Telle est une des constatations qu'a faites le comité mis sur pied par le cardinal Roy pour étudier la question des bingos de paroisse. Dans un cas en particulier, la part du bingo dans les revenus de la paroisse s'élevait jusqu'à 50 pour 100.

C'est à la suite des recommandations de ce comité que l'archevêque de Québec a décrété l'abolition de ces jeux de hasard dans les paroisses. La directive a été rendue publique lundi dernier.

Au moment de son étude, le comité a relevé le cas de 37 fabriques (sur les 274 que compte le diocèse) qui tenaient des bingos. C'est dire que pour l'immense majorité d'entre elles, ce jeu servait à financer des loisirs, des oeuvres ou à accumuler du capital en vue de réparations à effectuer.

Solutions

Le comité, présidé par le père Gilles-Marie Bélanger, prêtre des Dominicains de Québec, a réalisé aussi que les répercussions pastorales des bingos variaient de beaucoup. Ainsi ces incidences étaient minimes dans les paroisses où la pratique religieuse était forte, mais elles étaient plus considérables ailleurs.

Un couple gagne \$1 million mais perd le billet

BURLINGTON, Ontario (d'après PC) — Gary et Barbara Hackett se sont arraché les cheveux et ont mis leur appartement sens dessus dessous depuis qu'ils savent avoir gagné \$1 million au tirage de la Super Loto, dimanche, mais qu'ils ne peuvent trouver leur billet.

Les deux cherchent fébrilement depuis lundi matin, sans succès. "Nous ne l'avons pas encore trouvé et nous ne savons que faire", a déclaré M. Hackett, hier.

Un porte-parole de la Régie des loteries de l'Ontario a déclaré qu'il fallait absolument se présenter avec le billet gagnant pour obtenir le prix.

Le couple se souvient seulement (Suite à la page A2, 5e col.)

jeudi \$46 millions à la relance du centre-ville

page A-5

Le débat vu par 100,000 personnes

Quelque 100,000 téléspectateurs auraient suivi le "Débat" de l'Assemblée nationale à Radio-Québec.

page D-2

Ice Capades

Le spectacle des Ice Capades est éblouissant. Les 7,000 jeunes et les moins jeunes qui y ont assisté hier en ont eu plein la vue.

page D-2

Maniaque de la pédicure

LOS ANGELES (AFP) — Un maniaque de la pédicure, qui peinait en rouge les ongles des gros orteils des étudiantes de l'Université de Californie-Sud à leur insu, a été arrêté, a annoncé hier, la police de Los Angeles. L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a été surpris près du campus universitaire portant une quinzaine de flacons de vernis à ongles. L'homme avait choisi la bibliothèque de l'université pour agir. Sa méthode était simple: il faisait semblant de lire, laissait tomber un objet sous les tables de travail et en profitait pour barbouiller les ongles des orteils des étudiantes. La police a déclaré que le "pedicure" ne sera pas poursuivi en justice, ses victimes ne voulant pas témoigner ni le revoir. "Peut-être aussi, a déclaré le sergent Bob Steele, qu'elles jugent qu'il a fait du bon travail".

sommaire

- Annonces classées D-6 à D-18
- Arts et spectacles D-2 à D-5
- Bridge D-18
- Carrières et professions B-9
- Décès D-18 D-19
- Economie-finances B-6 à B-9
- Feuilleton D-16
- Horoscope D-15
- Information régionale A-4 et A-5
- Monde C-9 à C-11, D-1 à D-18
- Mot mystère D-6
- Mots croisés D-14
- Où aller à Québec D-5
- Page documentaire A-7
- Patron D-14
- Pierre Champagne A-13
- Sport C-1 à C-8
- Télévision D-2

météo

Ciel variable, vent modéré. Demain, nuageux et pluvieux. **détails en page D-6**



Si les rhinocéros voyaient ça!

Convaincu que par les temps qui courent, les automobilistes ont besoin de se déridé, cet artiste de San Mateo, en Californie, Albert Guibara, a décidé de transformer une Mustang 1971 décapotable en Hippomobile. La chirurgie cosmétique a été faite avec du cuivre et du laiton et même la queue qui se balance contribue à faire rire les gens. Pour pousser le réalisme encore plus loin, le klaxon a été remplacé par un système sonore qui émet le cri de l'hippopotame...

Chapais L'homme qui pouvait empêcher le drame venait de partir

par Denis LESSARD

(PC) — Lorsque vers une heure trente du matin le feu a éclaté dans l'arche d'épinière du Club Opemiska de Chapais, l'homme qui aurait pu empêcher l'hécatombe était parti depuis quelques minutes.

C'est ce que révèle un rapport récent de la direction générale de la prévention des incendies du ministère des Affaires municipales sur le drame du premier de l'an qui a causé la mort de 48 habitants de cette ville minière d'Abitibi.

Une partie de ces conclusions avaient été rendues publiques, il y a une dizaine de jours, par la Société Radio-Canada.

Le rapport souligne qu'au moment où l'incendie a éclaté, aucune surveillance n'était exercée, les deux seuls

gardiens en service ce soir là ayant été libérés à une heure du matin. Ces gardiens ont de plus affirmé, lors de leur témoignage, qu'aucune instruction ne leur avait été donnée sur les actions à prendre en cas d'urgence. Selon le document, le fait que l'un des gardiens soit un pompier volontaire ne constitue pas une excuse suffisante.

Toutefois, le rapport révèle aussi que ce pompier volontaire a, pendant l'enquête, assuré "qu'il savait pertinemment où se trouvait le boyau déjà raccordé, qu'il savait comment s'en servir et qu'il s'en serait sûrement servi s'il avait été encore en service au moment de l'éclatement du feu dans l'arche".

Or, souligne le document, il ne fait pas de doute que l'utilisation de ce boyau remis à quelque 20 pieds de

(Suite à la page A2, 2e col.)

Les plans de...

(Suite de la première page)

l'Outaouais. Il s'agit des meilleures terres agricoles du Québec.

Il reste à couvrir, outre les trois régions dont le gouvernement québécois a déjà les plans, les régions de l'Abitibi, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie. Le potentiel agricole de ces régions est relativement peu élevé.

Dans le cas spécifique de ce dernier coin de pays, le titulaire du MAPAQ, M. Jean Garon, a indiqué récemment qu'il y a un fort décalage du cadastre à faire avant de penser à y appliquer la loi 90.

La première étape de l'application de la loi 90 a touché 614 municipalités de l'Outaouais et de chaque côté du fleuve Saint-Laurent. A l'heure actuelle, les zones vertes de 218 d'entre elles

ont été approuvées par le Conseil des ministres et il semble que la question des autres localités sera réglée avant la fin du mois de juillet.

Les régions de l'Estrie, de la Beauce et du Saguenay—Lac-Saint-Jean représentent incidemment quant à elles à peu près 320 municipalités.

Grosso modo, la loi 90, dont l'adoption dans un premier temps et l'extension dans un second ont été réclamées à plusieurs reprises par l'Union des producteurs agricoles (UPA), vise à réserver à des fins exclusivement agricoles les bonnes terres québécoises.

Ryan qualifie... (Suite de la première page)

sender", a expliqué M. Ciaccia. Selon lui, le geste de M. Drummond aura peu d'impact sur la campagne des fédéralistes mais pourrait "avoir un effet symbolique sur les Québécois francophones".

De Bané

Le ministre fédéral Pierre de Bané a interprété hier l'adhésion de l'ancien ministre libéral Kevin Drummond au comité du OUI comme étant la preuve que la question référendaire du Parti québécois n'a qu'une valeur "tactique".

"Si vous lui demandiez (à M. Drummond) la question fondamentale à savoir s'il est favorable à la création de deux pays distincts, il vous répondrait non", d'ajouter le député libéral de Matane.

Le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale donnait, hier après-midi à Thetford Mines, une conférence de presse pour soutenir la candidature de M. Léopold Corrièveault en vue de l'élection complémentaire du 24 mars dans Frontenac.

Avant qu'on ne lui demande ses réactions à l'adhésion de M. Drummond, M. de Bané cherchait à expli-

6 paroisses... Hold-up à Québec

(Suite de la première page)
ménager les paroisses. Cela pourrait aller jusqu'à la fusion de paroisses. Fait à signaler, dans un territoire aussi petit et aussi peu peuplé que la basse ville de Québec, il y a 11 paroisses.

Pour le comité d'étude, ce ne sont pas tellement les bingos qui font problème, mais c'est plutôt la situation de certaines paroisses urbaines qui subissent les répercussions des transformations socio-économiques.

Le comité d'étude propose aussi d'autres solutions pour remplacer les bingos comme source de revenus: des services interparoissiaux, la vente de certains presbytères, un système de péréquation, l'augmentation de la capitation, la location de locaux dans des presbytères, etc.

Deux hold-up ont été commis à moins de deux heures d'intervalle sur le territoire de la ville de Québec, hier soir.

Vers 18h20, deux individus, le visage recouvert par des bas de nylon, ont fait irruption à l'épicerie Martineau, au 910 de la rue La Chevrotière, à Québec. Sous la menace d'un couteau, ils se sont fait remettre environ \$100 par le commis de l'établissement.

Vers 20h, deux autres personnes, ne portant ni cagoule ni masque, se sont présentées à la station de service Texaco, située au 756 du boulevard des Capucins. Cette fois, c'est en menaçant le préposé à la caisse à l'aide d'un tournevis qu'ils ont pu s'emparer de \$125.

ce qu'il a à faire. Il y en a d'autres qui sont indécis, on va s'occuper de ceux-là." C'est ainsi que, pour sa part, le député libéral de Laval, M. Jean-Noël Lavoie a commenté la nouvelle.

M. Lavoie a de plus déclaré qu'il connaissait depuis environ une semaine la prise de position de M. Drummond et qu'il n'accordait "aucune importance à ça". "Je ne ferai aucun autre commentaire à ce sujet", a-t-il ajouté sèchement.

L'ancien député des Îles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, qui fut whip du Parti libéral de 70 à 76 soit au même moment où M. Drummond était ministre, fut lui plus loquace.

"Kevin Drummond c'est un socialiste, ça n'a jamais été un vrai libéral", a affirmé M. Lacroix. "On n'était pas d'accord avec lui lorsqu'il était ministre mais il a fallu l'endurer parce que ce n'était pas nous qui l'avions nommé."

"Ce n'est pas du nouveau" a déclaré M. Lacroix. "L'an dernier lors de la campagne de souscription du Parti libéral, Kevin Drummond avait refusé de souscrire en disant qu'il ne devait rien au Parti libéral et qu'il était plus près du Parti québécois".

Fin prochaine du conflit des cols bleus à Montréal?

MONTREAL (PC) — Un espoir de règlement est en vue dans la grève des ouvriers de la ville de Montréal.

Les cols bleus devaient en effet se réunir à compter de neuf heures ce matin dans le Vieux-Montréal, afin de se prononcer sur les dernières offres municipales.

La nuit dernière, l'exécutif syndical était d'ailleurs toujours en réunion afin de décider de la position à prendre devant ces offres. Aux petites heures du matin, on ne savait toujours pas si les leaders syndicaux recommanderaient ou non l'acceptation de l'entente de principe.

Selon le porte-parole syndical, Alain Corrièveault, deux points étaient toujours en suspens à l'issue des négociations d'hier: l'indexation de la caisse de retraite et le protocole de retour au travail.

Les pourparlers d'hier entre le médiateur Raymond Désilets et les représentants des cols bleus ont, semble-t-il, consolidé ce que le syndicat avait qualifié de "gains substantiels".

Un couple...

(Suite de la première page)

que madame Hackett a écrit le numéro du billet sur un bout de papier avant de ranger le billet dans son portefeuille.

Comme elle passait près du téléviseur ouvert pendant le tirage, madame Hackett a cru entendre le numéro de son billet. Une vérification dans le journal a confirmé ses espoirs.

Mais ce n'est que le lendemain matin, après avoir célébré leur toute nouvelle richesse, qu'ils se sont aperçus que le billet était introuvable.

au chapitre de l'assurance-groupe et de la crise de retraite.

Amorcés en matinée au bureau du ministre du Travail à Montréal, ces pourparlers contractuels se sont poursuivis jusqu'en soirée. Le syndicat a tenu à souligner que "les gains obtenus, après que les entretiens de la veille eurent failli tourner à l'impasse à plusieurs reprises, ne signifient pas nécessairement une entente qui met fin à la grève."

Le livre ...

(Suite de la première page)

tation, M. Jean Garon, et le responsable de ce secteur pour la campagne référendaire, M. Pierre Marois.

M. Drummond participera à la campagne qui s'amorce mais le rôle qu'il tiendra n'est pas encore défini précisément. "Je parle mal français", s'est-il modestement défendu d'abord, en réponse à une question sur sa participation au débat. "Mais ça s'entend très bien!" a enchaîné le premier ministre, laissant entendre qu'il comptait sur les services de l'ancien ministre. Pour le camp du OUI, il s'agit de la première acquisition de cette importance dans les milieux anglophones.

M. Drummond a par ailleurs ajouté qu'il n'avait pas envisagé de se porter candidat du Parti québécois à la prochaine élection générale. "Je ne sais pas si ma femme apprécierait que j'embarque à nouveau", a-t-il enchaîné.

Elu député de Westmount en avril 1970 et nommé aux Terres et Forêts la même année, M. Drummond passa à l'Agriculture en 1975. Il mit fin à sa carrière politique en 1976.

L'homme qui... (Suite de la première page)

l'arche aurait pu enrayer l'incendie. Selon M. Claude Cazes l'un des auteurs du document, il s'agissait là d'un boyau en bonne condition, d'un pouce et demi de diamètre et muni d'une lance. Il ne fait aucun doute selon lui que le débit et le rayon d'action du boyau en question auraient été suffisants pour éviter le désastre.

"Au lieu du boyau, on a utilisé des extincteurs à poudre sèche, de type ABC. Il est bien connu que ce type de poudre n'a pas le même pouvoir de pénétration que l'eau. De plus, ils ont dû utiliser ces extincteurs à plus de sept pieds des flammes, c'est bien loin quand on considère que ces appareils ont un rayon d'action maximum de huit pieds."

Des matériaux combustibles

Le rapport signale en outre que les tuiles acoustiques qui formaient le revêtement du plafond et des murs du Club Opemiska étaient très combustibles et que les conditions de chaleur auxquelles elles avaient été soumises au cours des années les avaient rendues plus inflammables encore.

Le document rappelle de plus que de telles tuiles, faites de fibres de bois légèrement compressées ont été retirées du marché pour y revenir sous une forme améliorée plus tard. Les auteurs du rapport comprennent bien que ces tuiles étaient d'usage courant en 1957 lors de la construction du bâtiment. Ils admettent plus difficilement toutefois, le fait que ces tuiles n'aient pas été recouvertes d'une peinture contre le feu lors de rénovations effectuées en 1977.

Cette peinture aurait pu ralentir de 50 pour 100 la vitesse de propagation des flammes. Selon M. Cazes, un grand nombre d'incendies survenus au Québec au cours des 25 dernières

années sont attribuables à ces tuiles combustibles.

L'enquête sur l'incendie de Chapais a par ailleurs identifié des facteurs qui ont augmenté la propagation des flammes. La présence d'un ventilateur électrique dont les médias avaient il y a plus d'un mois révélé l'existence a pu dans les premiers instants de l'incendie évacuer la fumée et les gaz chauds. Toutefois, avec la progression de l'élément destructeur, ce ventilateur a rapidement contribué à activer le brasier, tout en attirant la fumée vers la sortie gauche au dessus de laquelle il était situé.

Les auteurs du rapport soulignent que l'action de ce ventilateur aurait pu être bénéfique s'il n'avait pas été placé au-dessus d'une sortie. Fait à signaler, c'est précisément près de cette sortie arrière gauche que la grande majorité des cadavres furent retrouvés.

Autre facteur contribuant à la rapidité de la progression de l'incendie, le document révèle que des gaz chauds accumulés surtout dans l'entresol ont pu s'enflammer de façon soudaine.

Quant au nombre particulièrement élevé des morts dues à ce sinistre le rapport l'attribue bien sûr d'abord au climat de panique qui a prévalu pendant l'évacuation. On souligne toutefois le fait qu'un garde-corps en fer à la sortie arrière de gauche a pu créer un encombrement qui a ralenti l'évacuation.

Conséquence directe de cette hécatombe, les ministères des Affaires municipales et du Travail et Main-d'oeuvre ont annoncé, hier, la création d'un comité de travail mixte. Le mandat de ce comité sera d'examiner la législation en matière de sécurité dans les bâtiments et de prévention des incendies.

Votre loyer

Question: Nous sommes ici depuis 10 ans et quand les nouveaux propriétaires ont acheté la maison ils nous ont été la remise. De plus, depuis trois ans, ils ont augmenté le loyer de \$15 à chaque année et nous avons payé malgré ce trouble.

Réponse: Au sujet de la remise, nous vous suggérons de contacter votre propriétaire pour tenter d'en avoir une à nouveau. Si c'est impossible, demandez à votre propriétaire de diminuer votre loyer pour la perte de cette remise si celle-ci était promise en vertu de votre bail. Si vous ne parvenez pas à une entente, vous pouvez vous adresser à la Régie et demander que votre loyer soit diminué en raison de la perte de votre remise.

Faites parvenir vos questions à: Votre loyer, LE SOLEIL, 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K-7J6.

le mot du jour

Parle... et ment

Deputation désigne la fonction de député, l'envoi de personnes chargées d'une mission et ces personnes elles-mêmes. Lorsque l'on parle des élus du peuple, il faut dire les députés ou la représentation provinciale ou fédérale.

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE

0-5-0

(tirage de mercredi)

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil, limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

printemps-été 80:
petit bol ratine

nouvelle tendance,
rebord roulé,
idéal pour le sport.
blanc, marine, rouge,
beige, jaune
\$6.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

LES GIRÉS

en polyuréthane
l'imper laqué
anti-pluie

style croisé, bien épaulé,
revers étroits, pattes d'épaules,
ceinturé.
noir, rouge, jaune, vert
6 à 14 \$130.

la maison
simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Sécurité d'emploi acquise Entente dans le conflit à Bell Canada

MONTREAL (PC) — Une entente de principe est intervenue, tard hier soir, dans le conflit qui opposait depuis neuf semaines les opératrices téléphoniques et Bell Canada.

M. Bill Howes, porte-parole du Syndicat des employés en communication, a révélé hier soir que les grévistes seront appelés à entériner l'entente, au Québec et en Ontario, d'ici mercredi prochain. Les réunions syndicales débuteront samedi.

"Nous avons atteint presque tous nos objectifs au niveau des salaires et de la rétroactivité", de préciser M. Howes.

En vertu de l'entente de principe, les échelles salariales régionales — en vertu desquelles les opératrices des régions rurales étaient moins bien payées que celles des régions métropolitaines — disparaîtront en deux étapes, soit le 1er avril prochain et le 1er novembre 1981.

Un porte-parole syndical a précisé que la compagnie Bell a approuvé le versement d'une hausse salariale de 15,9 pour 100 pour la première année d'un contrat de trois ans, de 12,3 pour 100 la seconde année et de 10 pour 100 la dernière.

Sécurité d'emploi

Selon lui, la compagnie a entériné également les clauses de sécurité d'emploi. Une des pierres d'achoppement des négociations portait d'ailleurs sur les problèmes de sécurité syndicale et de travail.

Le contrat de travail des employés de Bell était devenu caduc en novembre 1978. Les opératrices de Bell, les moins bien payées au Canada, avec un salaire hebdomadaire de \$195, n'avaient reçu aucune hausse depuis 1976.

La compagnie, selon certaines sources, aurait perdu \$5 millions par semaine durant la grève, soit plus que ce que représentaient les demandes salariales.

Quant aux opératrices, auxquelles s'étaient joints les employés des cafés, elles ont perdu chacune de \$1,200 à \$1,750 en salaires, soit plus du double des bénéfices qu'elles percevront grâce aux dernières offres de Bell.

La compagnie, qui a dépensé plus de \$13 millions en seul temps supplémentaire aux cadres, afin de fournir certains services durant le conflit, avait l'intention, en premier lieu, d'offrir \$800 de moins à ses employés que ce que suggérait le conciliateur.

La compagnie Bell, qui possède des avoirs totalisant \$9 milliards, a réalisé des profits de \$433 millions l'an dernier.

Plus de neige au sol qu'en 1979

par Guy DUBE

Depuis 6h10, ce matin, c'est le printemps! Enfin! Avec ses trous dans les rues, son sirop d'érable, ses inondations, son soleil ardent.

Les tulipes ne sont quand même pas près de pointer: il reste encore 65 centimètres de neige au sol dans la région de Québec, comparativement à quelque 45 cm à pareille date l'an dernier.

Ça ne fait rien! Le printemps commence sur une bonne note, puisqu'une température relativement douce et au-dessus de la normale est prévue pour les prochains jours. Le mercure doit en effet grimper jusqu'à 5 degrés Celsius aujourd'hui et demain.

Selon Environnement Canada, nous aurons en effet droit à un temps véritablement printanier jusqu'au week-end: doux, plutôt nuageux, avec quelques gouttes de pluie... et quelques percées de soleil. Tout y est. Personne ne peut ainsi se tromper.



Avec l'arrivée du printemps, les autorités du port de Québec se préparent déjà à installer les bouées (à gauche) qui faciliteront la circulation sur le Saint-Laurent. En face, on aperçoit la ville de Lévis.

D'autres sont déjà inondés de pluie

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — Soixante centimètres de pluie ont brisé, mardi, un record de 73 ans pour un 18 mars, en plus de provoquer des inondations à différents endroits.

Dans la région de Saint-Jean, en particulier, une marée de plus de neuf mètres dans la baie de Fundy, des vents violents et un terrain gelé qui a retardé l'absorption de l'eau ont rendu la situation plus difficile.

A Grand Bay, un adolescent de 15 ans, Tony Tippitt, s'est noyé en tombant dans un ruisseau gonflé par la crue des eaux.

A Fairvale, le maire Jordan Miller a dit que la situation était urgente et il a fait appel au ministère des Affaires municipales pour aider au déblaiement.

Certaines rues étaient couvertes de 75 centimètres d'eau au plus fort de l'inondation.

A McAdam, une cinquantaine de maisons ont été évacuées.

M. Sydney Alchorn, de l'Organisation des mesures d'urgence, a fait savoir que d'autres villages avaient été inondés, comme Woodstock, Boiestown, Pennfield et Burton.

A Saint-Jean même, le chef de police Fenwick Ross a dit que deux personnes ont été arrêtées, mardi, pour avoir forcé des barrages sur l'avenue Rothesay, qui était inondée.

...et Sept-Iles est bloquée par la tempête

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Depuis une semaine, il est tombé 111 centimètres de neige sur la ville. Et, pour la seule journée de mardi, la précipitation a atteint 42 centimètres.

Quant au vent, il soufflait à une moyenne de 42 kilomètres à l'heure, mardi, avec des rafales de plus de 80 kilomètres à l'heure.

Tant et si bien qu'en l'espace de quelques heures, la ville était enfouie sous la neige, la plupart des rues bloquées et Sept-Iles coupée du reste de la province. Même les habitants du

pare Ferland ne purent se rendre en ville.

Hier après-midi, la situation revenait peu à peu à la normale mais la route 138, en direction de Port-Cartier restait fermée et bloquée à la circulation à la hauteur du barrage Sainte-Marguerite. Ce n'était guère mieux du côté est, puisque la route Sept-Iles-Havre-Saint-Pierre restait bloquée à la circulation.

Cette situation a profité aux écologistes et à la plupart des travailleurs qui, plutôt que d'affronter la tempête, sont restés tranquillement chez eux bien au chaud. C'était d'ailleurs la consigne qui avait été passée sur les

ondes du poste de radio local.

La grève des cols blancs

Cette tempête qui déjà, en temps normal, aurait bouleversé les habitudes, a eu lieu en pleine grève des cols blancs de la ville. Ceux-ci, une soixantaine de personnes affiliées au Syndicat canadien de la fonction publique, tentent de renégocier leur contrat collectif de travail avec la ville de Sept-Iles depuis le 1er octobre dernier.

Les négociations ayant échoué sur la sécurité d'emploi, les cols blancs sont en grève légale depuis vendredi dernier.

Une partie d'entre eux travaillant au complexe des travaux publics et y ont dressé une ligne de piquetage. Les cols-bleus de la ville, respectant la ligne de piquetage, n'ont pu sortir le matériel de déneigement.

A tel point, du reste, que les rues de la ville sont très rapidement devenues impraticables.

Pour faire face à une telle situation d'urgence, la ville de Sept-Iles a fait appel à l'entreprise privée pour déneiger ses rues.

La pluie verglaçante

Ailleurs, sur la Côte-Nord, exception faite de Port-Cartier où la neige et

le vent ont rapidement bloqué les artères de la petite ville, c'est surtout la pluie verglaçante qui a causé maints problèmes.

Ainsi, Havre-Saint-Pierre est privée d'électricité depuis mardi soir: plusieurs poteaux et plusieurs fils ayant rompu sous le poids de la glace et la violence du vent.

Hydro-Québec espérait rétablir le courant dans la journée d'hier.

La route 138, entre Havre-Saint-Pierre et Sept-Iles, était encore fermée hier soir, mais les équipes de déneigement avaient pratiquement achevé le travail.

Du côté de Baie-Trinité et en direction de Baie-Comeau, la Sûreté du Québec n'avait rien de spécial à signaler: la route est ouverte, carrossable et à peine glissante.

Les prévisions météorologiques ne sont guère encourageantes pour la fin de semaine à venir. Ainsi, une autre dépression est attendue dans la région à compter de demain. Cette précipitation pourrait apporter du vent, de la neige et, surtout, de la pluie verglaçante.

Aussi, il est vivement conseillé à tous de ne pas s'aventurer sur la route, durant la fin de semaine, à moins d'y être vraiment contraint.

Indemnisés pour le tort fait par le bruit d'avions

ST. STEPHEN, N.-B. (PC) — Un juge de la Cour du banc de la reine a condamné la société Conair Aviation à verser \$11,750 à M. et Mme Stanley Lewis et à leur fille Karen, à cause du bruit qu'ont fait ses avions au cours des mois de mai et juin 1975.

A cette époque, on avait fermé l'aéroport de Camp Gagetown et seul celui de St. Stephen servait aux vieux Grumman Avengers pour aller arroser les forêts d'insecticide et les protéger contre la tordeuse d'épinette.

Ces avions ont tellement fait de bruit, cependant, que Karen en est devenue mala-

de, ayant développé ce que des psychiatres ont appelé une phobie des avions.

Karen est maintenant mariée et elle a quitté la demeure familiale de St. Stephen, mais ses nerfs sont toujours à fleur de peau.

Les témoignages au procès, devant le juge Stuart Stratton, ont montré que la jeune fille était terrifiée à l'approche d'un avion, criant et ayant de la difficulté à respirer.

Aujourd'hui encore, elle ne peut pas voir un aéroport sans faire une crise d'hystérie.

Il faut dire que les Avengers de Conair volaient si bas que la vaisselle se brisait dans la maison des Lewis.

La princesse Margaret viendra au Canada

LONDRES (AFP) — La princesse Margaret se rendra au Canada en juillet, a annoncé Kensington Palace.

A l'invitation du gouvernement canadien, la princesse participera du 18 au 27 juillet aux cérémonies célébrant le 75e anniversaire de l'entrée

Aucun des cinq autres enfants du couple n'a été affecté par le bruit au point d'en faire une maladie.

des provinces d'Alberta et de Saskatchewan dans la confédération.

LOCAL A LOUER
pour bureaux ou ateliers
3.000 pieds carrés, grande voûte, chauffé, bien éclairé, gèleux, stationnement.
CENTRE INDUSTRIEL ST-MALO
1100, Vincent-Massé, 2e étage, Québec
(418) 651-5447

VENTE D'ANTIQUITES
Meubles canadiens découpés. 20 à 35% d'escompte sur tout.
143, St-Paul, Québec

RENCONTRE
Si vous êtes seul(e), venez rencontrer de nouveaux partenaires chaque semaine.
Leçon de danse en essai gratuit.
VALENTINO: 523-2400

Permettez-vous SIMARD & VOYER

Permettez-vous \$48.00

On n'a rien sans peine, mais le gros lot, lui, ça vaut la peine

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36



POINT DE VUE

animé par André Arthur
de 6h30 à 9h30 du lundi au vendredi



québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte

Sillery

L'abolition de taxes de secteurs favoriserait surtout deux proprios

par Vincent CLICHE

L'abolition des taxes de secteurs, prévue dans un avis de motion présentée au cours de la dernière assemblée du conseil municipal de Sillery, profiterait principalement à deux gros propriétaires: la Caisse populaire Saint-Yves et Les Pétroles Inc.

D'après un document de la ville, le premier propriétaire serait avantagé de \$22,240 et le deuxième, de \$10,000.

Les taxes de secteurs devaient normalement rapporter à Sillery des revenus de \$208,510 d'ici 1996. En 1980, les revenus prévus à ce chapitre auraient été de \$18,230. Si l'abolition est décrétée, ces revenus devront provenir de l'ensemble des contribuables.

En tout, 119 propriétaires de Sillery bénéficieraient, à des degrés divers, de l'abolition de ces taxes. Ces contribuables résident sur le chemin des Foulons, le chemin Saint-Louis, la côte à Gignac, le parc Beauvoir et les rues Belcourt, Onésime-Gagnon, Gaspard-Fauteux et Fiset.

Les taxes de secteurs ont été décrétées par la ville entre 1969 et 1976, à une époque où les travaux d'aqueduc et d'égout se traduisaient par une surtaxe imposée aux seuls citoyens concernés, pour une période de 15 ans.

Aucune taxe de secteurs n'a été imposée depuis quatre ans à Sillery, soit depuis que les constructeurs doivent participer aux coûts des travaux d'aqueduc et d'égout.

Deux gros

Parmi les 119 propriétaires touchés par les taxes de secteurs, une soixantaine auraient eu \$100 et moins à déboursier sur les \$208,510 escomptés d'ici 1996. Il s'agit de propriétaires demeurant dans le parc Beauvoir et sur la rue Belcourt.

Pour les 13 citoyens de la rue Onésime-Gagnon, l'abolition de la surtaxe représente une économie de \$223 pour les trois prochaines années.

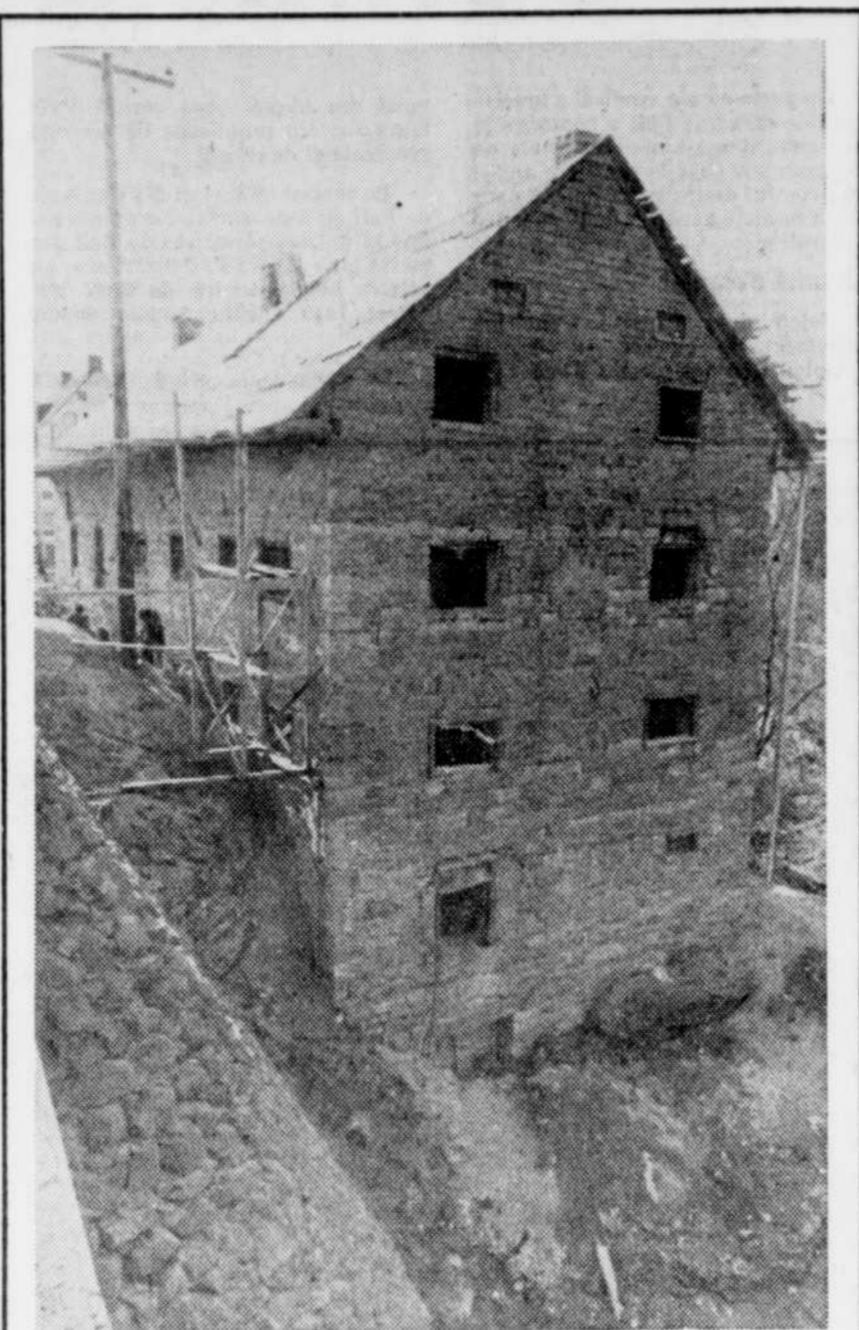
Cette économie est de \$2,600 pour 23 propriétaires de la rue Gaspard-Fauteux qui auraient eu à payer les taxes de secteurs jusqu'en 1994 et d'environ \$6,000 pour 18 citoyens de la rue Fiset.

Enfin, les deux propriétaires les plus avantagés sont: la Caisse populaire Saint-Yves, située au coin du chemin Saint-Louis et de la côte à Gignac, qui aurait eu à déboursier \$1,390 par année d'ici 1996, soit \$22,240; Les Pétroles Inc., sur le chemin des Foulons, dont la surtaxe représentait \$10,000 jusqu'en 1983.

Protestations

Cet avis de motion prévoyant l'abolition des taxes de secteurs a soulevé les protestations de certains citoyens au cours de la dernière assemblée du conseil et ils entendent faire connaître leur opposition d'ici son adoption à la réunion du 14 avril.

Pour la ville, la taxe de secteurs est un mode de taxation périmé qui ne rend pas justice à ceux qui doivent payer, alors que d'autres propriétaires ont bénéficié de travaux d'aqueduc et d'égout, depuis quatre ans, sans devoir payer une taxe supplémentaire.



Moulin Marcoux

Une équipe de trois moniteurs vient de recevoir une subvention de \$23,976, dans le cadre du programme Canada au travail, afin de faire la promotion touristique et l'animation du Moulin Marcoux, à Pont-Rouge, que l'on voit ici lors de sa restauration, l'an dernier. Le travail a débuté le 27 février et se poursuivra jusqu'au 7 novembre prochain.

Le Soleil, Roland Marcoux

Château-d'Eau

Des parents réclament un brigadier scolaire

par Gilles OUELLET

Le conseil municipal de Loretteville attendra de recevoir un rapport qu'il a demandé à l'agent de sécurité, le policier Gérard Castillon, avant de se prononcer sur une demande pour un brigadier scolaire formulée par le comité d'école de Château-d'Eau.

M. Jean-Marie Beaulieu, maire de Loretteville, a expliqué que si ce rapport est terminé, il devrait être étudié mardi soir prochain, le 25 mars, par les membres de la Commission municipale de sécurité publique.

Les membres du comité d'école de Château-d'Eau réclament en fait un brigadier pour assister les élèves qui doivent passer dans le secteur de la rue du Golf et du boulevard Valcartier pour se rendre à l'école élémentaire du quartier Château-d'Eau.

Mme Denise Gilbert Vézeau, responsable du comité d'action au comité d'école, a dit que des parents trouvent le secteur dangereux au point que certains ont entrepris d'aller reconduire leurs enfants jusqu'à l'école.

Environ 425 écoliers fréquentent l'école de Château-d'Eau; sur ce nombre, quelque 150 élèves se rendent à l'école à pied en empruntant une voie étroite par l'installation de balises devant assurer un passage protégé pour piétons. Or, selon Mme Vézeau, les enfants n'utilisent pas ce passage qui est souvent enneigé et préfèrent marcher dans la rue, ce qui, aux yeux des parents, est dangereux.

Mme Vézeau a dit que les parents demandent un brigadier et souhaitent que la municipalité retire les balises afin de rendre la voie plus large pour la circulation.

Le maire Beaulieu a expliqué que le conseil a déjà refusé une demande de brigadier. L'an dernier, pour choisir d'installer des feux de signalisation et des balises, afin d'assurer un passage protégé. Le maire a refusé le fait que ce passage ne soit pas bien déneigé.

Interrogé enfin sur le délai mis à fournir une réponse au comité d'école, M. Beaulieu a dit n'avoir qu'une copie de la demande et il l'a transmise à M. Castillon pour obtenir un rapport détaillé.

Charlesbourg: 6 autres oui

par Gilles OUELLET

Six citoyens de Charlesbourg engagés principalement dans les milieux culturels, coopératifs, sportifs et des affaires, ont annoncé hier qu'ils répondront "oui" à la question qui sera posée lors du référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Parmi ces personnes figure M. Pierre Fontaine, qui a été président du comité régional du financement de Québec-Canada, un mouvement fédéraliste. Se définissant déjà comme "un Canadien pure laine", M. Fontaine a expliqué qu'un "cheminement normal" l'a fait changer d'avis en voyant "que les Québécois prenaient confiance en eux".

Dans les autres adhérents à la thèse gouvernementale on note les noms de M. Jean Vézina, président de la Société artistique de Charlesbourg; M. Gilles Villeneuve, président de la Coopérative de consommation de Charlesbourg; M. Bill Dobson, ex-

membre des Forces armées canadiennes, propriétaire d'un centre de ski à Saint-Adolphe; et M. Jean Baillargeon, ex-champion lutteur de l'Ouest du Canada et des États-Unis.

Un homme d'affaires dans le commerce depuis 50 ans, M. J.-Adolphe Savard, 74 ans, propriétaire du Centre de couture St-Albert Ent., où travaillent 20 personnes, votera "oui". Disant "varauder en politique depuis Laurier", M. Savard a parlé de son admiration pour M. René Lévesque depuis le temps de Point de mire, et dit sa confiance en l'actuel premier ministre du Québec.

Présent à la rencontre, le député de Charlesbourg et ministre des Transports, M. Denis de Belleval, s'est réjoui "de l'immense rassemblement qui se produit à travers le Québec en faveur du oui", selon le ministre, il faut un certain courage pour accepter de s'engager publiquement sur une telle question, et M. de Belleval a félicité ceux qui se sont prononcés à ce jour.

LA BANQUE DE MONTRÉAL

DEGÈLE DES FONDS

PROFITEZ D'UN PRÊT PERSONNEL À TAUX RÉDUIT JUSQU'AU 30 AVRIL

Nous dégelons des fonds: nous avons en effet mis de côté \$500 millions, disponibles pour tout nouveau prêt personnel à des conditions plus que concurrentielles! Jusqu'au 30 avril, vous pouvez obtenir d'excellentes conditions, car nous vous faisons une proposition très spéciale: taux d'intérêt le plus concurrentiel possible sur nos prêts aux particuliers.

Alors si vous avez besoin d'un prêt personnel, venez en faire la demande et négocier en toute confidentialité. Pourquoi ne pas profiter du meilleur taux possible. De plus, comme à l'habitude, vous bénéficierez de conditions de remboursement flexibles, adaptées à votre situation.

Renseignez-vous à la Banque de Montréal. Nous pourrions sans doute dégeler des fonds pour vous. Ça vous fera chaud au coeur... et à nous aussi.



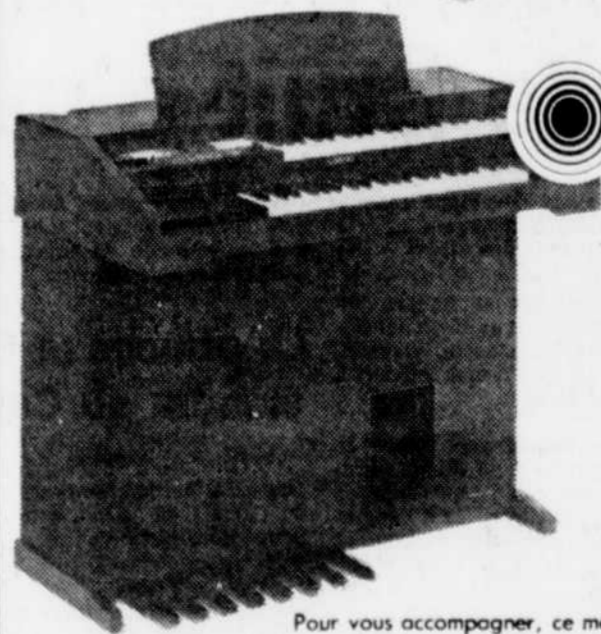
UNE INITIATIVE
CHALEUREUSE
DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Si notre orgue ne se vend pas

~~\$1,295 - \$1,495~~ ou ~~\$1,595~~

c'est que nous vous en offrons un de

~~\$2,295~~ **\$1,995***
pour seulement



LOWREY

vous suggère son modèle L-105 qui, du bout de vos doigts, vous permet de créer des sons à n'en pas croire vos oreilles. Par exemple: un piano, un clavecin, une harpe, des cloches, une boîte à musique, une guitare hawaïenne, une clarinette, un violon et bien sûr un son de flûte des plus purs.

Pour vous accompagner, ce modèle vous offre: un guitariste, un pianiste, un bassiste, un batteur électronique de 18 rythmes mixables et tout cela au toucher du doigt.

*P.S. Si vous croyez que c'est trop, c'est que les autres n'en ont pas assez. Vous trouverez cette petite merveille chez

St Cyr & Frère
INC.

Place Laurier, Ste-Foy - 651-7384 (face à Distribution aux Consommateurs)
745, rue St-Joseph est, St-Roch, Québec - 522-1233-34

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge



Le Soleil, André Boucher

Quelques-uns des 50 enseignants de la polyvalente de Charlesbourg qui ont manifesté au siège social de la régionale Jean-Talon, hier matin.

Polyvalente de Charlesbourg

Les commissaires rejettent la proposition de tutelle

par Gilles OUELLET

Les commissaires de la régionale Jean-Talon ont massivement rejeté, hier soir, une proposition du commissaire Léonard Lamy demandant au ministère de l'Éducation de nommer un tuteur à la polyvalente de Charlesbourg, paralysée depuis le 11 mars par le débrayage des 250 enseignants.

M. Lamy, qui considère que c'est la seule alternative qui reste pour régler les problèmes qui existent depuis trois ans dans cette école de 3.200 élèves, fut le seul commissaire à se prononcer pour la tutelle; les autres commissaires préférèrent attendre les résultats de la médiation demandée mercredi soir au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson.

La présidente de la régionale, Mme Raymonde Giguère, a déclaré que cette dernière demande de médiation demeure malgré que le Syndicat des travailleurs de l'enseignement Chauveau-Charlesbourg (STEEC) ait répété qu'il refusait toute médiation. La présidente du syndicat, Mlle Ginette Dion, a réitéré les deux exigences des enseignants pour un retour en classe, soit l'annulation de la suspension imposée au professeur Gauthier et la démission du principal de la polyvalente, M. Florian Champagne.

Tout au long d'une réunion publique du conseil des commissaires, à laquelle assistaient quelque 200 personnes, hier en soirée, les différentes parties sont restées fermes sur leurs positions, attendant manifestement l'audition d'une requête en injonction prévue pour aujourd'hui, au palais de justice de Québec.

Cette injonction demandée par le comité de parents de la régionale veut forcer le retour en classe des ensei-

gnants. La présidente du comité, Mme Bourgeois, a affirmé que les parents veulent par ce geste "que les enfants soient à l'école au plus tard lundi".

Pendant deux heures et demie, la présidente de la commission a tracé l'historique du conflit en cours et répondu à plusieurs dizaines de questions d'informations soulevées par l'assistance, surtout des professeurs, mais aussi des parents et des étudiants.

Incidentement, une cinquantaine d'élèves, pancartes en mains, ont manifesté à nouveau hier soir, tout comme la semaine dernière, pour réclamer leurs cours. Hier matin, plus de 50 professeurs ont manifesté au même endroit, profitant de l'occasion pour s'informer sur la teneur de l'injonction demandée.

Dans les échanges d'hier soir, il ressort que des problèmes existant depuis quelques années à la polyvalente de Charlesbourg n'ont pas trouvé de solutions satisfaisantes pour les enseignants. Dans le conflit actuel, la présidente de la régionale a répété à plusieurs reprises que les autorités sont informées des problèmes et des exigences, que les mesures appropriées ont été prises et que l'on fonde beaucoup d'espoir dans l'intervention souhaitée du ministère du Travail.

Rappelons que ce conflit a éclaté après une suspension de cinq jours imposée à un enseignant après une altercation survenue avec un étudiant. L'enseignant exige notamment des excuses de l'élève et le STEEC appuie le professeur. Hier, les 75 enseignants de la polyvalente de Notre-Dame-des-Laurentides ont tenu une journée d'étude pour appuyer leurs confrères de Charlesbourg.

Le commissaire Lamy a déploré l'attitude de la régionale dans ce cas

de suspension sans solde pour cinq jours, apparemment un précédent pour la commission. Ce commissaire a corrigé ce qui a été publié plus tôt en impliquant le directeur du personnel de la commission et a expliqué qu'il regrette qu'il n'y ait pas eu une rencontre entre la direction de l'école, l'adjoint responsable de ce secteur d'enseignement, le professeur, les parents et l'étudiant, après que soit survenu l'incident entre le professeur et l'élève. Une telle rencontre aurait été le premier geste à poser dans les circonstances, selon M. Lamy.

affaires urbaines

Village de l'Anse

Le village de l'Anse, complexe résidentiel de 391 logements sis au cœur de Québec, passera d'ici à un mois aux mains des Habitations populaires Saint-Sauveur, un organisme qui a multiplié depuis quelques années les projets domiciliaires de type coopératif, à la basse ville. Actuellement propriété de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), cet ensemble construit sur les berges de la Saint-Charles serait également administré par voie coopérative. Cette prochaine cession du complexe a été révélée hier par le président du Comité municipal d'habitation de Québec, Yvon Vézina. Faisant suite à deux essais infructueux de la part

Cure de rajeunissement de \$46 millions à Québec

par Denis ANGERS

La municipalité de Québec entend faire de l'année 1980 la première étape de la relance, de la réanimation des vieux quartiers défraîchis de son centre-ville. C'est pourquoi elle y concentrera, d'ici à décembre, pas moins de 90 pour 100 des dépenses publiques affectées à "l'environnement résidentiel".

Cette volonté de rajeunir le centre-ville de la capitale transcende l'ensemble de la programmation 1980 de la ville, en matière d'habitation. Une programmation que rendait publique hier le responsable de ce dossier au conseil, le conseiller Yvon Vézina.

Concrètement, de révéler M. Vézina, l'effort financier de la ville et de ses partenaires gouvernementaux se chiffrera par plus de \$46 millions cette année, aux seuls chapitres de l'habitation et de l'amélioration du milieu de vie. De cette somme, \$4,6 millions seront tirés des goussets de la municipalité, alors que le reste sera réparti entre les bailleurs de fonds fédéraux et provinciaux.

Surtout attribués aux "zones grises" de Québec — les secteurs Saint-Sauveur, Saint-Jean-Baptiste, Stadacona, les berges de la rivière Saint-Charles — ces massives mises de fonds se feront par le biais d'un faisceau de programmes divers: 14 au total, conçus spécifiquement pour stimuler la restauration domiciliaire, la reconstruction ou le simple embellissement urbain.

Les grandes lignes

Bien que parrainés par la ville, les plus importants de ces programmes sont défrayés, pour l'essentiel, par les paliers supérieurs de gouvernement. Ainsi, la construction de 672 unités de logement à prix modique (HLM) entraînera des investissements atteignant \$21,5 millions, près de la moitié du total.

Suivront respectivement les programmes de restauration domiciliaire (\$4,6 millions), d'amélioration de quartier (\$4,1 millions) et d'assistance aux équipements communautaires (\$1 million), trois mesures où la participation de la ville se situe au tiers des sommes investies, à \$2,6 millions.

Ces "gros programmes" sont par ailleurs accompagnés de toute une série d'initiatives plus modestes, mises en oeuvre autour d'objectifs spécifiques. De ce nombre, le programme de dégagement de terrains nécessitera des investissements de \$448.000, celui d'aide à la densification du tissu urbain se chiffrera par \$666.000 alors que la reconstruction de cinq sites incendiés du Vieux-Québec, actuellement en cours, est évaluée à \$1 million.

De nouvelles mesures

Le plan d'action des autorités municipales est complété par cinq nouveaux programmes qui feront leurs premiers pas en 1980.

Trois d'entre ces derniers ont été rendus possibles par autant d'amendements apportés à la charte de la ville, par la loi 216. Le premier consiste en une opération de nettoyage et d'aménagement des arrières-cours de Québec, pour \$1 million. Le second permettra de rabattre le prix des terrains du centre-ville, de manière à favoriser la mise en chantier de nouveaux projets d'habitation. Ici encore, il s'agit d'un programme de \$1 million. Enfin, l'administration municipale se propose de consacrer \$100.000 à un système d'aide au recyclage de bâtiments, système qui connaîtra sa première application pratique dans le complexe du Bon-Pasteur.

L'une des deux mesures restantes permettront l'assainissement des bâtiments incendiés ou abandonnés dans la ville. En 1980, on espère ainsi régler une cinquantaine des 240 cas d'immeubles anormalement décrépis de Québec. L'autre a pour but de mettre en branle le repeuplement des berges de la Saint-Charles, grâce au projet Kabir-Kouba. Ce projet comptera initialement 250 logements, à être construits à l'ouest de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Pour stimuler l'intérêt des développeurs envers ce coin de ville, l'administration assumera une partie du coût des travaux techniques préliminaires, jusqu'à concurrence de \$125.000. Dans cette optique, la ville a déjà lancé un concours d'architecture pour se doter d'un concept original, concours dont les résultats seront connus la semaine prochaine.

Peu de chance de réaliser l'objectif de 1,600 logements neufs (Vézina)

par Denis ANGERS

Président du Comité municipal sur l'habitation de Québec, M. Yvon Vézina ne se fait guère d'illusion sur les

chances qu'a la capitale d'atteindre son objectif de 1.600 logements neufs par an, dès 1980.

"Nous sommes victimes de la conjoncture économique et de la hausse des taux d'intérêts", de déplorer hier M. Vézina en expliquant que ces facteurs risquent de limiter singulièrement la participation du capital privé à la construction domiciliaire québécoise, cette année.

Conséquemment, le président Vézina redoute de voir cet objectif tourner court puisque, selon les prévisions que son comité avait produites en décembre dernier, ces 1.600 logements espérés devaient se répartir comme suit: 50 pour 100 à l'entreprise privée, 25 pour 100 aux coopératives et le reste à être construit par les pouvoirs publics.

Si cette troisième partie va bien, il n'en n'est pas de même pour les deux autres, d'indiquer M. Vézina qui rendait publics, hier, les programmes d'habitation de la ville pour l'année en cours.

Ecoles et subventions

Tant le conseiller Vézina que le maire Jean Pelletier ont par ailleurs déploré le fait que le gouvernement québécois ne permette pas aux organismes sans but lucratif de se porter acquéreurs d'écoles désaffectées, à

finis d'habitation. N'étant pas considérés par le ministère de l'Éducation comme des corporations communautaires, ces organismes ne peuvent en effet utiliser ces bâtiments pour loger leurs membres à prix modérés puisque ces édifices ne peuvent leur être cédés pour un prix nominal.

"C'est là une erreur qui devrait être corrigée", de soutenir le maire Pelletier puisque, dans le contexte actuel, l'acquisition d'écoles au prix de l'évaluation, doublé des coûts de restauration, rend carrément prohibitif le prix des logements qui pourraient y être aménagés.

Enfin, la ville de Québec ne compte pas mettre sur pied dès cette année un programme de subventions à la restauration, bien que la loi 216 lui donne cette possibilité. Envisagé pour donner un coup de pouce à la restauration en absorbant les augmentations de taxes foncières résultant des travaux, ce programme reste à être planifié davantage. Pour l'instant cependant, la capitale se contentera d'une première incursion limitée du côté des subventions, notamment grâce à ses nouveaux programmes d'aide à l'aménagement des arrières-cours, de rabattement du prix de terrain et, plus spécifiquement, grâce aux mesures financières entourant le lancement du projet Kabir-Kouba.

Désirez-vous recevoir
LE SOLEIL
tous les jours à votre
porte, à heure fixe?
— CE SOIR, VOUS AVEZ JUSQU'À
19h30 POUR VOUS ABONNER
— COMPOSEZ
647-3333
NOUS NOUS OCCUPERONS DU
RESTE!

Pensée du jour
"L'on prouve que l'on a
du caractère quand on
parvient à vaincre le
sien." (Mme Necker)
Gracieuseté du
RESTAURANT LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

Votre toit coule?
Consultez-nous
Jour et nuit - signalez:
822-0423
Spécialité:
Répare tous genres de toitures
ESTIMATION GRATUITE
TRAVAIL GARANTI
PLOURDE & FRÈRE ENR.
114, des Résurgences, Boischatel.

VENEZ VISITER NOTRE KIOSQUE

à Place Laurier
jusqu'au samedi 22 mars

Voyez nos meubles de style modulaire

Couleurs variées. 100% acrylique.
5 morceaux, dont 3 coins et 2
fauteuils de centre.

PRIX: \$777⁷⁷

Egalement, meubles canadiens, pièces d'artisanat et poterie.

Nous sommes capables de produire. Donnez-nous en l'occasion en nous encourageant.

Ces produits sont fabriqués par les détenteurs et ex-détenu(e)s CEJS.
Estimé gratuit

LES ÉTABLISSEMENTS DU
Gentilhomme INC

400, AVENUE DES ROCHEUSES
BEAUPORT, G1C 4N2
(418) 667-0867

Ste-Foy Electronique **REALISEZ VOS REVES**

SONY

PST 15
Table tournante
semi-automatique

STRV 2
Récepteur AM-FM Stéréo
25 watts RMS/canal

Prix sugg. de l'ensemble **\$710**
Spécial **\$545**

Proximity
Modèle I
60 watts

Plan mise de côté
Stationnement gratuit
Facilités de paiement
681-8165

CHARGEX
VISA
Master Charge

Ste-Foy Electronique
2323 boul. Versant Nord

Le Mouvement Desjardins demeure apolitique

A l'encontre d'autres organismes, tels le Conseil du patronat et la FTQ, le Mouvement Desjardins refuse de se laisser entraîner dans le débat référendaire et de se prononcer sur l'une ou l'autre des options en présence.

C'est sur une intervention, d'ailleurs fort judicieuse, du président Alfred Rouleau qu'une proposition, tombée comme un cheveu sur la soupe sur la table de l'assemblée générale de la Confédération générale des caisses populaires et d'économie Desjardins, a été rejetée par l'immense majorité des participants.

Après avoir rappelé que le mouvement regroupe environ 4,5 millions de sociétaires contrôlant des actifs de quelque \$12 milliards, M. Rouleau a souligné que le conseil d'administration de la Confédération s'était déjà prononcé pour la stricte neutralité de l'organisme sur la question constitutionnelle.

Il s'agit donc là d'une décision très sage si l'on considère que des raisons précises militent en faveur de cette abstention qui, d'autre part, ne doit pas être interprétée comme étant une adhésion tacite au "Non".

Comme le déclare M. Rouleau, c'est un grand risque d'entraîner le mouvement dans un tel débat politique d'autant plus que les Québécois disposent d'une foule d'autres orga-

nisations pour exprimer leurs opinions. Voilà pourquoi il convient de respecter le caractère politique pluraliste des sociétaires du mouvement.

Au demeurant, le Mouvement Desjardins n'a pas à prouver la motivation à caractère nationaliste qui a toujours été la sienne et qui est, en somme, la raison d'être de son existence et de sa prodigieuse et rapide ascension: "faire servir les capitaux d'ici à un meilleur contrôle de l'économie québécoise." Voilà pourquoi M. Rouleau a objuré les membres du mouvement à ne pas risquer une dispersion de ces capitaux pour des raisons politiques qui ne risqueraient que d'engendrer division et affaiblissement.

Il faut, en effet, revenir à plus de 75 ans en arrière pour comprendre le rôle capital qu'a joué et continue de jouer avec de plus en plus de poids le Mouvement Desjardins dans la vie socio-économique des Québécois francophones. Son bilan fastueux nous fait réfléchir sur le fait que rien, chez nous, ne pourra désormais se développer, ni la culture, ni la civilisation, sans l'activité économique.

Le mouvement, qui regroupe aujourd'hui 1375 caisses populaires et d'économie et 11 fédérations régionales, en plus d'institutions de financement, de gestion, d'assurances, d'épar-

gnes, de fonds mutuels et même d'éducation populaire, est engagé dans toutes formes d'actions qui cherchent constamment à améliorer le sort de la collectivité, particulièrement aux chapitres de l'habitation, de la consommation, de la protection du patrimoine personnel et familial, de la sécurité routière etc.

C'est un événement qu'il faut relier, par une courbe providentielle, à celui qui se déroulait à Lévis, le 23 janvier 1901, alors qu'avait lieu l'ouverture officielle de la première caisse populaire qui reçut comme premier dépôt la somme astronomique de 10 cents et termina sa première journée d'opération avec un total de \$26.40.

Que de chemin parcouru, depuis lors, pour en arriver à contempler ce colosse. Comment expliquer ce succès impressionnant si ce n'est que ses artisans ont toujours voulu mettre en oeuvre les règles fondamentales d'entraide mutuelle prônées et démontrées par le modeste fondateur, Alphonse Desjardins.

Ce n'est sûrement pas le capital, l'argent qui a fait démarrer la machine. Elle est partie de rien avec des gagne-petit sans grandes connaissances pratiques des affaires. Ce n'est pas l'Etat non plus. Il n'a jamais apporté d'assistance financière sous forme de subventions, sauf

depuis 1932, soit une modeste contribution annuelle pour encourager la fondation des caisses populaires et en assurer l'inspection et la surveillance.

Aujourd'hui, face à l'échéance du référendum québécois, le Mouvement Desjardins désire demeurer apolitique pour ne pas risquer de briser les fibres qui le relient à son développement constant et conserver l'image qui a toujours servi de phare et d'orientation à l'évolution socio-économique du Québec.

A cet égard, il devrait servir d'exemple à nombre de ceux qui, dirigeants ou chefs de file, seraient disposés à se laisser prendre au piège facile de la démagogie verbale, du dithyrambe faussement nationaliste, voire au racisme débile, pour oublier la véritable dynamique de l'action pratique et réaliste sans laquelle aucune évolution comme celle que nous recherchons ne peut être valablement atteinte.

En refusant d'entrer dans un combat politique où chacun risque de perdre inutilement des plumes, les dirigeants du Mouvement Desjardins n'entendent pas se cantonner dans un immobilisme tranquille. Ils désirent perpétuer cette dynamique dont était faite la foi de leur fondateur.

Paul LACHANCE

Lalonde contre Lougheed

La démagogie a fait son temps. Après s'être abondamment et abusivement moqués du budget Crosbie, qui prévoyait un relèvement du prix du pétrole, dont aurait bénéficié surtout l'Alberta, les libéraux doivent maintenant conclure une entente qui rend à la fois justice à l'Alberta et aux contribuables du reste du pays.

Les coups de sonde de M. Marc Lalonde tant à Regina qu'à Edmonton et Victoria laissent présager une dure lutte en perspective. M. Peter Lougheed répète qu'il ne sera satisfait que lorsque les provinces consommatrices auront payé le prix fort pour le pétrole de l'Ouest, tandis que M. Lalonde, prisonnier d'une promesse démagogique, doit trouver un moyen d'augmenter le prix du pétrole tout en ayant l'air de ne pas l'augmenter. Le défi est de taille et la déconfiture des libéraux est déjà en vue.

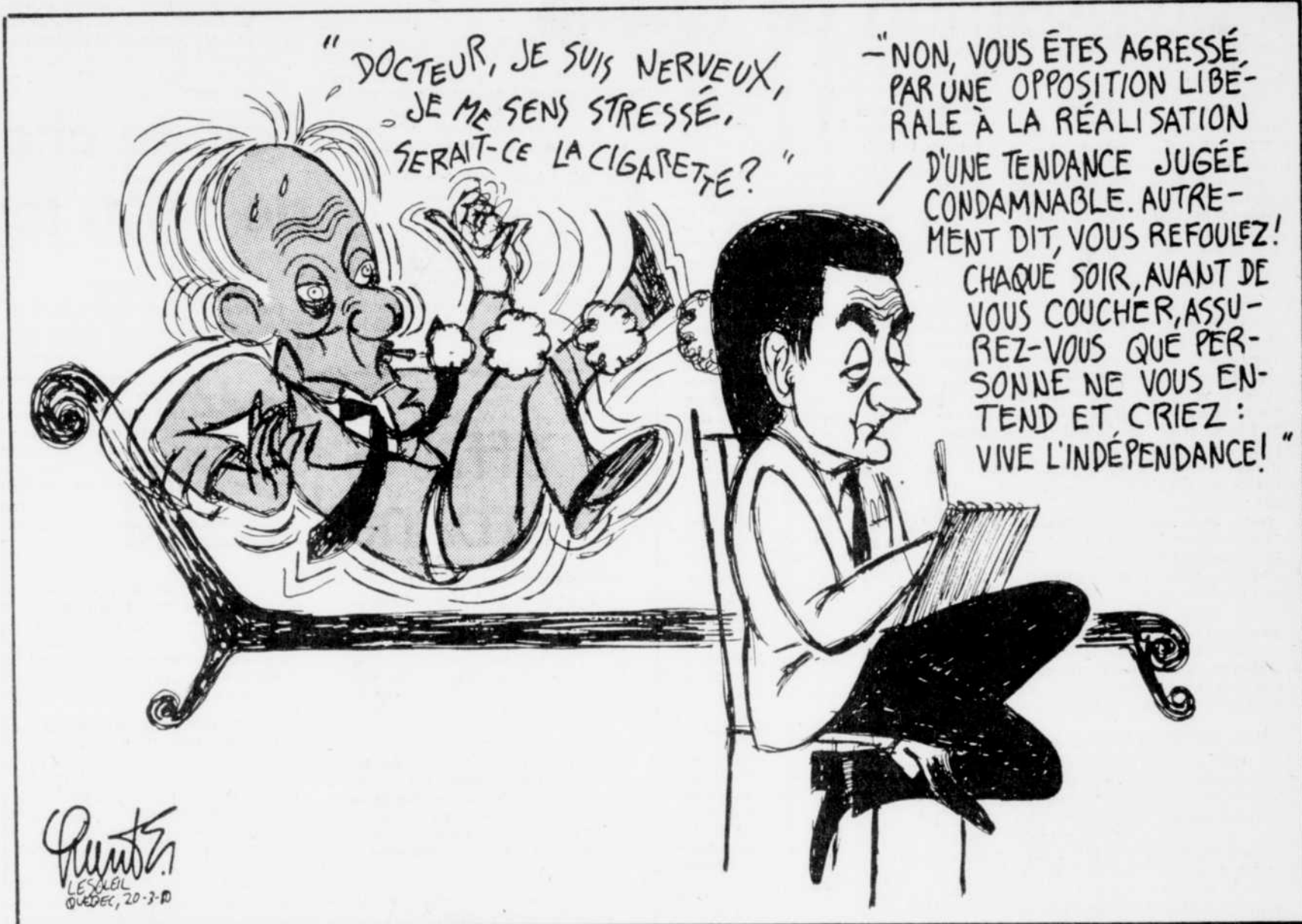
M. Lougheed vient cependant de fournir aux libéraux fédéraux la planche de salut qu'ils recherchaient. En menaçant — M. Lougheed ne connaît que les menaces — de retarder l'exploitation des sables bitumineux de l'Alta, le premier ministre albertain a incité M. Lalonde à répondre par une autre menace: déplacer la priorité vers l'Atlantique, où Terre-Neuve possède des gisements qui ne demandent qu'à être exploités, grâce aux milliards d'Ottawa.

Cette guerre de mots cache un combat beaucoup plus fondamental: à qui appartiennent les richesses naturelles? A tout le pays, comme le soutient M. William Davis, de l'Ontario, qui se sent subitement très généreux avec les richesses des autres, ou aux provinces où on les trouve, comme le soutiennent MM. Lougheed, Blakeney (Saskatchewan) et Lévesque? Le fédéral a beau jeu. Il vient de recevoir le mandat du Québec et de l'Ontario de livrer du pétrole à bon compte, même si c'est l'Alberta qui doit payer. Même si l'Alberta a le droit de son côté, comment réussira-t-elle à annuler le poids politique de l'Ontario et du Québec?

On peut tout de suite prévoir l'issue de ces discussions. L'Alberta aura gain de cause, parce que les libéraux de M. Trudeau ne peuvent tout simplement prendre le risque de provoquer l'Ouest. Car si l'Ouest se révolte, il ne s'embarrassera pas de nuances. Un consensus de méfiance à l'endroit du pouvoir central est déjà profondément exprimé là-bas. Au pire, il est moins risqué de déplaire au Québec.

M. Lougheed tiendra son bout. M. Lalonde devra céder. Au nom de l'unité canadienne, expliquera-t-il, en reprenant les mots de M. Joe Clark.

Marcel PEPIN



point de vue

Malgré les similitudes, Kaboul n'est pas Prague

par Raymond ARON
(collaboration spéciale)

PARIS (Agence Opera Mundi) — Depuis la fin de l'année dernière et le discours du chef de l'Etat, évoquant les périls extérieurs, les Français, pour la première fois, je crois, depuis la campagne de Corée, évoquent la possibilité de guerre, dans les conversations plus encore que dans la presse. Du coup, les comparaisons avec les années 30 redeviennent à la mode.

Quelles que soient les similitudes que l'on puisse détecter entre le régime stalinien et le régime hitlérien une remarque toute simple en réduit, de toute évidence, la portée: le premier régime n'a duré que six années et demie en temps de paix, il n'était pas encore stabilisé, il ne s'était pas donné une constitution quand l'agression contre la Pologne mit le feu aux poudres. C'est pendant des années de guerre que furent commis les pires crimes de Hitler. Le régime soviétique durait depuis plus de vingt ans au moment de l'agression hitlérienne. Les camps de concentration avaient surgi dès le début de la Révolution, sous Lénine lui-même, la collectivisation agraire, la grande purge — qui coûtèrent l'une

et l'autre des millions de morts — eurent lieu en l'absence d'une guerre étrangère.

C'est à juste titre que l'on parle, indifféremment d'hitlérisme ou de nazisme: le national-socialisme ne se séparait pas de la personne de Hitler et probablement ne lui aurait-il pas survécu. Le soviétisme doit sa nature aux Bolcheviks, aux quelques-uns qui, en quelques jours, ébranlèrent le monde mais il dure au-delà de Lénine, au-delà de Staline et personne ne prétendrait qu'il se personnifie dans l'homme Brejnev. Le nazisme fut l'expression de Hitler; Brejnev n'est que l'expression presque anonyme du soviétisme.

Le rôle de Hitler

Du même coup, les événements qui conduisirent à l'explosion de 1939 doivent être interprétés par rapport à Hitler, la personnalité dominante parmi les acteurs du drame, d'abord européen, puis mondial. En 1935, Hitler proclama le rétablissement du service militaire universel, en violation du traité de Versailles mais au nom du principe de non-

discrimination; en mars 1936, les troupes allemandes réoccupèrent la Rhénanie. A ce moment, le destin hésita. Tant que la Rhénanie était désarmée, la France gardait les moyens de protéger ses alliés de l'Est. Le réarmement de la Rhénanie condamnait le système français d'alliance avec les petits Etats situés entre la Russie et l'Allemagne. La passivité de la France inaugurerait une phase nouvelle: pour arrêter l'avance du IIIe Reich, il ne restait d'autre moyen que la grande guerre. On sait aujourd'hui que les détachements de la Wehrmacht, qui avaient franchi la limite de la zone démilitarisée, avaient l'ordre de se retirer si les troupes françaises, elles aussi, franchissaient la frontière.

Deux ans plus tard, Hitler annexa tour à tour l'Autriche, et les régions des Sudètes, chaque fois en invoquant le principe de l'autodétermination. Par deux fois, les Français-Anglais s'inclinèrent, paralysés à la fois par l'argument idéologique (Autrichiens et Sudètes sont des Allemands) et par l'argument géopolitique (que faire? où intervenir?). Au printemps de 1939, le rattachement de ce qui restait de Tchécoslovaquie au Reich ne justifiait plus par l'argument idéologique: en réplique,

le gouvernement britannique conclut un traité d'assistance mutuelle à la Pologne. En septembre, les troupes allemandes attaquaient la Pologne et les garanties franco-anglaises accordées à Varsovie jouaient. La guerre mondiale commençait.

Pour une grande guerre

En d'autres termes, au cours des années 30, avec une incroyable rapidité, chaque initiative de Hitler était suivie d'une autre: un an entre le rétablissement du service militaire obligatoire et la réoccupation de la Rhénanie; deux ans après la réoccupation de la Rhénanie et l'annexion de l'Autriche; quelques mois la crise de la Tchécoslovaquie après l'Autriche; quelques mois la Pologne après Prague. Pourquoi cette précipitation? Le grand état-major allemand jugeait, en 1936, que la Reichswehr, en pleine réorganisation, ne pourrait pas résister à une réplique française; il jugeait en 1938, en 1939, qu'elle était préparée non pour une petite, mais pour une grande guerre. C'est Hitler, et Hitler seul, qui prit les décisions fatales. Il tenait la guerre à la fois pour inévitable et nécessaire à la réalisation de ses plans de conquête; bien plus, il se

considérait comme le seul homme capable de conduire cette entreprise et il avoua, en toute franchise, qu'il préférerait la guerre immédiate alors qu'il se trouvait dans la force de l'âge. La biographie de l'homme se confondait avec le destin d'une nation. Et cet homme tenta d'entraîner le peuple allemand dans la mort quand il reconnut la fatalité de la défaite.

Les hommes du Kremlin pensent tout autrement. A supposer qu'ils songent à la domination du monde, ils ne fixent à l'avance ni les étapes ni les dates. L'entrée des troupes soviétiques à Kaboul évoque-t-elle celle des troupes allemandes à Prague? A certains égards, la comparaison est légitime. Pour la première fois, Hitler annexait des non-Allemands; cette fois, les Soviétiques engagent leur armée au-delà d'une zone d'influence qui leur a été de facto reconnue. Probablement les Soviétiques eux-mêmes n'interprètent pas de la même manière l'événement. Un gouvernement de tendance soviétique qui avait conclu un traité d'amitié avec Moscou, se trouvait en butte à une révolte populaire. Conformément à ses principes, les Soviétiques n'acceptaient pas l'éventualité d'un retour en arrière, l'effondrement d'un régime

qu'ils avaient baptisé progressiste sinon déjà communiste.

Kaboul et Prague

L'occupation de l'Afghanistan donne aux stratèges soviétiques une position à partir de laquelle ils saisiront les occasions que l'instabilité des pays voisins, Pakistan, Iran leur offrira. Rien ne permet de penser que, dans l'année des Jeux olympiques, l'équipe Brejnev se propose d'aller d'une agression à l'autre, au risque de déclencher la grande guerre. Certes, J. Carter connaîtrait des difficultés analogues à celles des Franco-Anglais en 1939 s'il voulait contrer localement une nouvelle intervention des Soviétiques. Il se peut que d'autres crises éclatent dans cette région, vitale pour les Occidentaux, peuplée des régimes fragiles mais, à moins que les Soviétiques ne soient enivrés par leur force militaire — ce que je ne crois pas — ils ne se départiront ni de leur prudence ni de leur cynisme. Kaboul n'est pas Prague, ni Téhéran ni Islamabad ne sont Varsovie. Les hommes, dit-on, sont condamnés à répéter l'histoire s'ils l'oublient; ils la répètent aussi s'ils confondent le présent avec le passé, Brejnev avec Hitler et s'ils ne saisissent pas la singularité de chaque conjoncture.

Référendum

Nous publions, aujourd'hui, à travers des tirades passionnées, de courts extraits d'un débat qui a opposé, hier, les ténors économiques des deux factions: MM. Landry, Raynauld, et Parizeau... sans compter le chef libéral Claude Ryan.

Le débat sur la question

Le oui rassurant de Drummond



Gilles Lesage à Québec

L'adhésion de M. Kevin Drummond à la Fondation des Québécois pour le oui est la plus spectaculaire à ce jour, la plus rassurante et celle qui fait certes le plus mal au camp du non.

Je prenais avec un grain de sel l'intention avouée de M. Lévesque et des péquistes d'attirer dans leur camp des sympathisants d'autres formations politiques, des fédéralistes bon teint. Que les artistes et les écrivains se prononcent en faveur du oui, il n'y a pas là de quoi surprendre, puisqu'ils constituent depuis toujours le bassin naturel du PQ, comme les enseignants, les syndicalistes et les journalistes. De même, les sympathies de Me Guy Bertrand, de Québec, ou celles du maire Marcel Robidas, de Longueuil, étaient bien connues.

Mais voilà que l'adhésion, coup sur coup, de MM. Fabien Roy et Rodrigue Biron, démontre que le PQ a réussi à sortir du cercle de famille: pour eux, il ne s'agit que de donner un mandat de négociation, et on peut les chicaner là-dessus, mais l'important est, pour l'heure, qu'ils disent oui à la question référendaire. Tout comme les ex-députés créditistes Eudore Allard, de Rimouski, et C.A. Gauthier, de Roberval, et comme le Dr Marcel Claveau, de Chicoutimi, qui fut candidat libéral contre M. Marc-André Bédard, en 1973, et comme Me Gérard Beaudry, qui fut candidat libéral en 1973 contre le Dr Camille Laurin, dans Bourget, et comme le Dr Fernand Lizotte, qui fut député de l'UN pendant 22 ans et ministre sous Johnson et Bertrand, et comme ces conseillers municipaux du maire Jean Drapeau, à Montréal, et comme ces nombreux candidats du NPD.

Et voilà qu'un peu partout en province, des citoyens enracinés dans leur milieu, des cultivateurs, des prêtres, des mères de famille, des hommes d'affaires, se lèvent et font la preuve, dans leurs mots à eux, que le gouvernement a relevé son pari: dissocier le oui des allégeances partisans.

Une percée importante

Mais un milieu restait résolument réfractaire à cette immense campagne de charme; et le voici atteint à son tour par le virus. Certes, après avoir été ministre pendant six ans sous Bourassa, M. Drummond a pris ses distances d'avec la politique depuis 1976, se consacrant exclusivement à son immense ranch du comté de Huntingdon et à ses motels de la Floride. Mais le ministre millionnaire et socialiste en hush-puppies, ainsi qu'on l'appelait entre 1970 et 1976, aussi anti-conformiste et peu représentatif des anglophones ordinaires soit-il, est un anglophone authentique, pure laine, si l'on peut dire, de Westmount au surcroît. Ce n'est ni un assimilé ni un carriériste. Il n'a rien à gagner et rien à vendre en se prononçant comme il le fait en faveur du oui. D'où l'importance du geste d'un homme que rien n'obligeait, bien au contraire, à sortir de sa douce quiétude et de son confort douillet de pomiculteur heureux.

S'il le fait, c'est parce qu'il croit qu'un oui est la seule manière de faire comprendre au reste du Canada que le Québec est sérieux dans ses demandes de réforme constitutionnelle. Lui aussi, comme bien d'autres, s'apprête à donner un mandat de négociation, ne craignant pas pour la bonne santé économique du Québec. Parlant de son expérience, M. Drummond dit qu'il pouvait avoir des craintes à cet égard, il y a 10 ans, mais que son travail de ministre dans des dossiers névralgiques lui a démontré qu'il n'y a aucune raison d'avoir peur pour l'avenir.

C'est un coup de filet remarquable pour M. Lévesque et pour son ministre, M. Lucien Lessard, qui pavait hier. Car M. Drummond fut un ministre efficace et compétent, l'un des plus intégrés du régime Bourassa, en dépit d'embûches énormes sur sa route. Le rachat des concessions forestières, c'est lui qui l'a mis en oeuvre, même si ses collègues d'hier n'ont pas "acheté" sa réforme du zonage agricole, que le PQ a réussi à mettre en route. Une ombre peut-être à son tableau: le dossier ITT-Rayonier, mais il faut l'imputer bien plus à M. Paul Desrochers qu'au gentleman-farmer de Westmount.

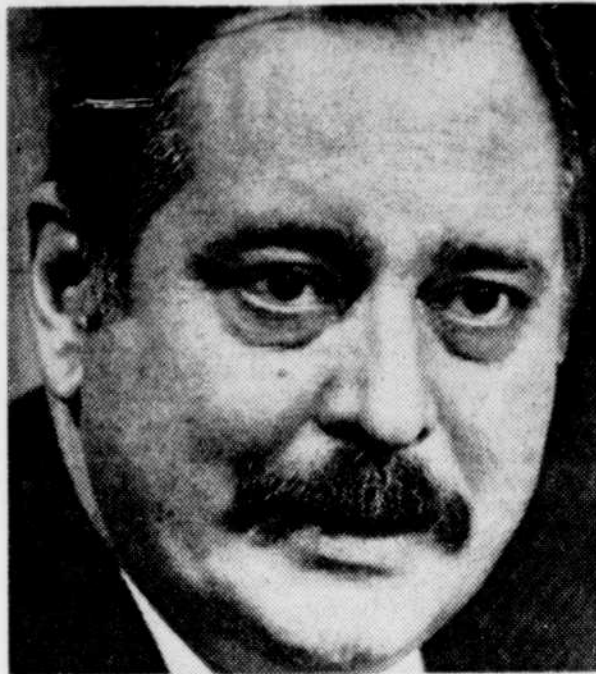
Un oui sécurisant

Son adhésion au oui n'aura peut-être pas beaucoup de retentissement dans les hauteurs de son ancien fief, dont il est presque complètement coupé depuis 1974 et la loi 22. Mais elle en aura probablement plus dans les milieux francophones et sûrement chez les indécis, chez ceux qui hésitent et craignent que le référendum et ses séquelles ne donnent lieu à une guerre de races. Car voici un anglophone éminent et respectable qui dit calmement qu'il est d'accord avec l'évolution démocratique du Québec et qui ne veut pas qu'elle tourne à la révolution. Autant que quiconque, M. Drummond désire la paix sociale et rejette une guerre de tranchées entre anglophones et francophones; mais s'il devait hélas y en avoir une, il pourrait jouer un rôle apaisant, avec d'autres. Car sa seule présence dans le camp du oui démontre que tous les Anglais ne sont pas tous du même bord. C'est en quelque sorte une police d'assurance que M. Lévesque se donne, car l'ex-ministre libéral n'est pas devenu un méchant séparatiste. Il est sécurisant.

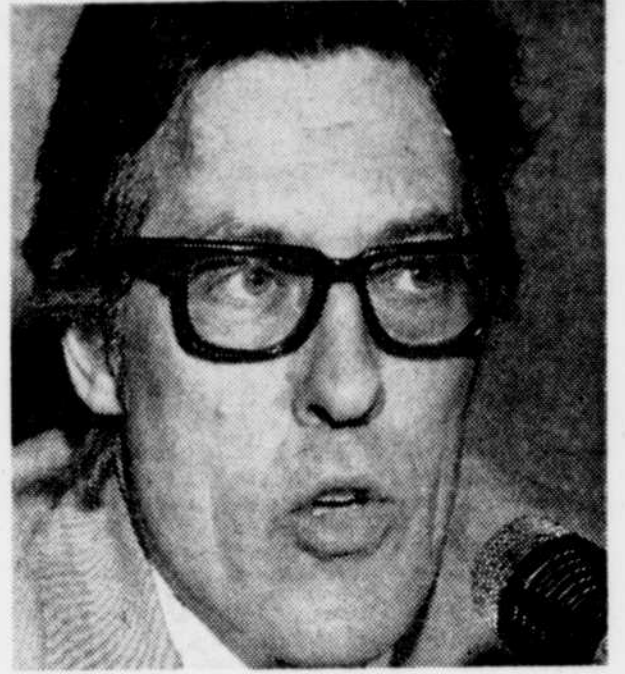
Avec l'adhésion de M. Drummond, et bientôt celle de M. Jean-Paul L'Allier, il faut reconnaître que la campagne du oui a une longueur d'avance sur celle du non et sort des ornières partisans et "raciales".



Guy BISAILLON



Jacques PARIZEAU



André RAYNAULD

Mini-débat Raynauld-Parizeau

Sept questions en quête de réponses

par André Raynauld
député libéral d'Outremont

M. le président, je pense qu'il y a d'autres questions qu'il faut poser. Une des premières questions qu'il faudrait poser, c'est la suivante: les Québécois, en 1978, auraient récupéré en impôts fédéraux \$3.600.000.000 qu'ils ont reçus de moins en services publics. Comment un Québec indépendant aurait-il compensé cette perte de citoyens autrement qu'en augmentant son propre déficit, en relevant les impôts, en réduisant les services rendus à la population? Cela aussi, c'est une question importante.

Deuxième question. On sait que le rendement des impôts au Québec est inférieur à la moyenne nationale. Ce fait, à l'heure actuelle, est compensé aussi par des paiements de péréquation versés au gouvernement du Québec par les autres provinces. Seulement en péréquation, \$1.700.000.000 en 1979-80. Ou est-ce qu'un Québec indépendant trouverait une telle somme sinon en taxant les contribuables encore davantage ou en réduisant encore une fois les services?

Troisième question. Pour quelle raison les autres provinces du Canada continueraient-elles, advenant l'indépendance du Québec, à subventionner l'industrie manufacturière du Québec à travers les tarifs douaniers jusqu'à concurrence d'environ \$200 millions par année? Pour quelle raison... continueraient-elles de subventionner l'industrie manufacturière du Québec, continueraient-elles d'acheter pour \$1 milliard de plus de produits manufacturés qu'elles n'en vendent au Québec? Si ces raisons n'existent pas, comment le Québec maintiendrait-il les emplois existants liés à ces exportations? Plus généralement, quelle politique tarifaire le Parti québécois propose-t-il vis-à-vis du reste du monde? Est-ce qu'il veut plus ou moins de protection?

Quatrième question. Advenant l'indépendance du Québec, pourquoi l'Alberta accepterait-elle de nous vendre 60 pour 100 du pétrole que nous consommons à un prix de faveur, ce qui nous a fait économiser \$1 milliard en 1979, sans compter les subventions à l'importation?

Comment le Québec augmenterait-il son degré d'autosuffisance s'il était indépendant, par rapport à la situation actuelle où il fait partie du Canada? Comment les Québécois auraient-ils pu financer, en 1979, ce milliard qu'ils ont économisé, sinon en réduisant leur standard de vie et en réduisant leur consommation.

Cinquième question. Combien de Québécois quitteraient le Québec advenant l'indépendance du Québec? Qu'on en juge par 1977 et 1978: 40.000 sorties nettes du Québec. Combien y en aurait-il? Qu'on réponde donc à cette question, même si elle fait mal! Même si elle fait mal! Si le Québec perd une partie de sa population, n'est-il pas vrai qu'on devra alors compenser par des impôts encore plus élevés sur ceux qui resteront?

Sixième question. Quel intérêt les entreprises nationales trouveraient-elles à laisser leur siège social au Québec, le jour où le Québec acquerrait sa souveraineté? Combien d'emplois seraient ainsi perdus? Le ministre d'Etat au développement économique a fait faire des études là-dessus. Il sait qu'il y a des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois reliés aux sièges sociaux d'entreprises nationales. Ces entreprises, advenant l'indépendance du Québec,

n'ont aucun intérêt économique à rester au Québec, et vous le savez.

Septièmement. Le régime projeté d'association, essayons donc de savoir ce qu'il y a dans ce projet. Qu'est-ce qu'il y a là-dedans? Le Parti québécois veut-il, par exemple, conserver les sociétés fédérales actuelles? Oui ou non? Est-ce qu'il veut conserver Radio-Canada, l'Office national du film, Air Canada, le Canadien National, Télé Globe, Petro Canada, la Banque Fédérale de Développement? Est-ce qu'on les conserve? Oui ou non? C'est quoi la position du gouvernement du Québec là-dessus? Et s'il ne veut pas les conserver, il va les démanteler. Et s'il démantèle ces sociétés, il faudra qu'il remplace leurs services au Québec par des sociétés équivalentes pour maintenir le niveau des services, ou bien il va réduire le niveau des services. On n'a jamais eu de réponse de la part du gouvernement là-dessus. Dans le livre blanc, ce n'est pas indiqué. (...)

Réplique
par Jacques Parizeau
ministre des Finances

M. le président, nous venons d'entendre la quintessence de toutes les frousses que les adversaires d'une certaine dignité du Québec nous charrient depuis un certain nombre d'années. Je pense qu'à l'exception d'une seule des réponses que je vais apporter au député d'Outremont, toutes les autres réponses, en fait, correspondent aux questions qu'il a posées qui sont à peu près les titres de chapitres d'un document publié par le Parti québécois déjà en 1972 et qui s'appelait "Quand nous serons vraiment chez nous". (...)

M. le président, le député d'Outremont devrait au moins connaître suffisamment l'histoire de son propre parti pour savoir que quand le Parti libéral, au pouvoir dans les années soixante, créa SIDBEC, c'était justement pour faire en sorte qu'il y ait un producteur de tôle en dehors du triangle et qu'on ait enfin une chance sur le plan de l'industrie mécanique.

Ce qu'il nous dit au sujet du déficit que nous aurions quant aux impôts qu'on envoie à Ottawa et aux dépenses qu'on en reçoit. Je ne sais plus combien de fois je répète ici, ailleurs et devant le député d'Outremont, que, depuis trois ou quatre ans, le gouvernement fédéral a fait un déficit énorme sur le plan de ses dépenses par rapport aux revenus. Le gouvernement fédéral a un déficit qui représentait, l'an dernier, le quart de tous ses revenus dans tout le Canada. Donc, dans chaque province, le gouvernement fédéral dépense plus qu'il va chercher d'impôts, chez nous aussi, forcément. Qu'est-ce qui arrive si nous ramassons tous nos impôts et que nous devenons souverains? Eh bien! nous sommes obligés de prendre notre part du déficit et cette part du déficit, c'est presque le montant que charrie le député d'Outremont, notre part du déficit pour 1978 est d'à peu près \$2.800.000.000. On doublerait nos impôts et on prendrait forcément la part du déficit qui vient avec. Qu'est-ce que vous voulez? On ne peut pas, comme disent les Anglais, M. le président, avoir son gâteau et aussi le manger. Si on prend tous les impôts, il faut bien prendre la part du déficit du fédéral.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, on ne le prendra pas avec plaisir. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, on enlèvera le gras qu'il y a là-dedans. On va éviter des chevauchements, des doubles emplois. (...)

Voulez-vous la révolution?

par John O'GALLAGHER député libéral de Robert-Baldwin

Chers amis, professeurs d'histoire, quelles questions allez-vous poser à ce peuple voisin, de langue anglaise ou française, qui était vraiment écœuré de se battre et de voir les voisins se massacrer?

Chers citoyens, comme question, voulez-vous la révolution, oui ou non? DES VOIX: Non! On veut le Québec.

Syndiqués, en attendant, dites oui!

par Guy Bisailon
député péquiste de Sainte-Marie

Je corrigerai un peu, M. le président, les propos qu'a tenus le ministre de l'Immigration. Ils ne sont pas éternels: ils sont turbulents, à peu près comme des élèves dans une classe quand une grosse tempête s'annonce. Elle s'en vient, notre tempête!

Je voudrais conclure en expliquant à l'ensemble

M. O'Gallagher: La Confédération est un instrument humain; pas parfait, mais l'instrument par lequel deux peuples ont dit: Non, non, c'est assez, on peut vivre ensemble en paix, dans la générosité et la tolérance, et partager ensemble les richesses humaines et physiques de ce vaste pays; on peut montrer au monde comment vivre comme des hommes et ce pacte dure depuis 113 ans. D'accord?

Le Parti québécois nous dit qu'on s'est fait avoir dans la Confédération et c'est seulement depuis quelques années que la péréquation est profitable aux Québécois. Oui, profitable! En réponse à ça, bien sûr, je puis dire: Cela a coûté de l'argent; le Québec et

l'Ontario ont ouvert l'Ouest, ont construit les chemins de fer, ont ouvert leurs portes aux réfugiés du monde entier.

Parmi ces milliers d'Ukrainiens réfugiés ici pour fuir la persécution et la famine, plusieurs ont aidé à sauver la belle France. Deux fois! Ils ont aidé les Maritimes à supporter un taux de chômage deux fois celui du nôtre. Ils ont aidé Terre-Neuve, en 1949, quand son niveau de vie était la moitié du nôtre.

Non, M. le Président, je refuse de demander pardon pour notre générosité, non!

des groupes qui composent le Québec, aux jeunes de ma génération, aux personnes du troisième âge, aux syndiqués, aux non-syndiqués, aux ménagères, aux travailleurs, aux travailleuses, à tout ce monde, qu'il faut que chacun trouve ce qui lui fait ressembler à l'autre. Il faut que chacun trouve son motif d'épauler le gouvernement. Les personnes du troisième âge ont des raisons particulières d'épauler le gouvernement actuellement. (...)

De la même façon, les travailleurs syndiqués — et on n'en parle peut-être pas assez souvent, M. le

président — qui pourraient avoir des raisons d'être mécontents du gouvernement, est-ce qu'ils peuvent exercer cette espèce de chantage face à une question aussi vitale que l'avenir collectif des Québécois? Je termine, M. le président, en vous disant que les syndiqués qui ont des raisons d'être mécontents du gouvernement, qui pensent avoir des raisons, devraient voter contre le gouvernement, s'ils le désirent, au moment des élections, mais au moins, ils devraient se solidariser pendant cette période importante qui va déterminer l'avenir des Québécois. Oui à une nouvelle formule, oui à une nouvelle façon de procéder!



par Marcel COLLARD

Justice Jacques Bérubé est cité à son procès pour négligence criminelle

Jacques Bérubé, âgé de 18 ans, de la 2e Rue, à Limoilou, a été cité à subir un procès en cour supérieure, chambre criminelle, sous une accusation de négligence criminelle, à la suite d'un accident de la circulation qui coûta la vie à deux personnes, le 3 novembre 1979.

Le juge Jean Grenier a entendu l'enquête préliminaire, et il a déterminé que la preuve était suffisante pour justifier l'instruction d'un procès.

Devant le coroner Maurice Lagacé, Bérubé avait avoué, le 16 janvier, qu'il était ivre lorsqu'il heurta accidentellement Mme Louise Janelle Tardif, 27 ans, de Sainte-Foy, et Pierre Dion, 20 ans, de Normandin, après avoir perdu la maîtrise de son automobile.

Recours collectif contre Hydro

Le juge Paul-Etienne Bernier a accordé un délai jusqu'au 2 avril à Mes Bernard Charron et Georges Parent, pour la remise d'une plaidoirie écrite à l'appui d'une requête en recours collectif contre Hydro-Québec, au nom d'une citoyenne de Sainte-Foy, Mme Huguette Bédard. Le procureur d'Hydro, Me Richard Paquet disposera ensuite jusqu'au 30 avril pour répondre.

Dans sa demande, Mme Bédard sollicite le droit d'intenter un recours collectif pour contester à Hydro-Québec le droit d'imposer un intérêt

mensuel de un et demi pour 100 sur les comptes non payés.

Hier matin, le procureur d'Hydro-Québec a fait entendre le chef du service du crédit et du recouvrement des comptes, M. Marcel O'Donoghue qui a affirmé que 65 pour 100 des factures étaient acquittées dans un délai de 30 jours et 20 pour 100 dans les 15 jours suivants. Il a décrit le mécanisme de perception des comptes en souffrance, expliquant tout le cheminement jusqu'à l'interruption du service.

30 mois de prison

Un cuisinier originaire de Chicoutimi, Luc Savard, âgé de 20 ans, a été condamné à 30 mois de pénitencier pour trois vols à main armée commis au cours du mois de novembre, à Québec. Il fut d'abord accusé d'un vol de \$127, alors qu'il était muni d'un revolver à l'Auberge des Gouverneurs, boulevard Saint-Cyrille, le 18 novembre.

Quelques jours plus tôt, soit le 8 novembre, il avait dérobé \$2.627, à la pointe d'un revolver, à la Banque Toronto-Dominion, 900 place d'Youville.

Egalement, le 21 novembre, un vol à la Banque Nationale du Canada a rapporté une somme de \$1.214. Le juge Gilles Carle a imposé des sentences concurrentes de 18 mois pour chacun des trois vols à main armée. Cependant, il a ajouté une peine de 12 mois consécutifs pour l'usage d'une arme lors du vol perpétré le 21 novembre.

conformément à une disposition relativement nouvelle du code pénal.

Des agents de la paix mécontents

Les constables spéciaux du ministère des Travaux publics et Approvisionnement sont fort mécontents d'une brochure distribuée récemment aux employés de la fonction publique, les décrivant comme des "agents de sécurité". Selon le directeur du Syndicat des agents de la paix, M. Gaston Vigneault, le titre d'agent de sécurité ne correspond pas à leur tâche. La définition de la tâche donnée, à part certaines lacunes, est fidèle, mais M. Vigneault croit que le nom est de nature à les associer au travail des agences privées de sécurité. Lors d'une visite à la tribune de la presse, le directeur syndical a annoncé que la publication avait été soumise à un conseiller juridique, d'autant plus que des photos de certains membres furent utilisées sans autorisation.

Ce qui indigné les constables spéciaux, décrits comme "gardiens constables" dans leur convention collective, c'est que l'erreur ait été commise par leur employeur qui devrait, selon eux, connaître l'étendue de leurs fonctions. Ils s'interrogent sur les motifs de cette publication qui insiste sur le terme "agent de sécurité", ce qui contribue à créer d'eux une fausse image. Les agents de la paix exigent que l'erreur soit corrigée, sinon ils verront à entreprendre les procédures appropriées, a affirmé M. Vigneault.

Instructeurs de natation

- Instructeurs diplômés
 - Travail de fin de semaine
 - Jusqu'à fin juin
 - A Charlesbourg
- Prérequis: • ponctuels
• responsables
• aimant enfants

Pour être entraînés selon méthode
Tél. 626-4501



Jean Fortin

Saluez le printemps à votre façon... à la mode '80!

"Uniquement des vêtements"

12, DE LA FABRIQUE
692-2490

natation pour adultes du troisième âge

Vous rêvez de savoir nager? Depuis toujours? Mais pourquoi pas!

Danielle Robillard, spécialiste en natation, vous propose cette activité saine. Des cours conçus pour vous, selon votre rythme; le tout dans le plaisir et l'amitié.

- Piscine de 4 pieds de profondeur et eau chauffée confortablement
- Décor ambiant plus qu'idéal; instructeurs compétents
- 7 cours d'une demi-heure chacun, soit un par semaine: \$25
- Prix spéciaux pour groupe de 8 et plus

Venez nous rencontrer lors de l'inscription le jeudi 27 mars, aux heures de magasinage à Place LeBourgeois de Charlesbourg, endroit où se donneront les cours.

628-8602

dînez sans sortir!

La prochaine fois que vous magasinez chez Eaton, ne sortez pas pour aller déjeuner! Le magasin possède un restaurant libre-service qui vous offre des menus alléchants... rapidement servis! C'est un atout si vous êtes pressé... mais si vous voulez vous détendre, aucun problème, prenez le temps de siroter une bière, de déguster votre repas que vous pourriez même agrémenter d'un verre de vin!

Les restaurants libre-service Eaton font partie des joies du magasinage! Les mets sont de qualité, l'atmosphère invite à la détente et les prix sont raisonnables! Alors, la prochaine fois, dînez sans sortir.

Eaton à Place Ste-Foy

RESTAURANTS EATON

EATON

Le cuir s'affine pour le printemps... et son prix s'adoucit!

Prix Eaton: **29⁹⁹** la paire au choix

Le printemps est là, avec ses belles journées ensoleillées... et pour célébrer son arrivée, Eaton vous propose à prix spécial de ravissantes sandales importées d'Italie. Elles sont en cuir souple et léger, travaillées avec élégance et un peu de fantaisie afin d'alléger votre démarche! Pointures: 7 à 8 1/2 AA et à 9 1/2 B dans le groupe.

1. Sandale à talon moyen. Semelle intérieure coussinée. Empeigne unie d'un côté, formée de trois lanières de l'autre. Marine, écu ou verni noir. Modèle 261.
2. Sandale avec bride à la cheville. Talon moyen lamellé. Empeigne avec bride fine au milieu et 3 découpes en forme de larme de chaque côté. Semelle intérieure coussinée. Ivoire, havane, rouge. Modèle 990.
3. Sandale à talon haut. Lanière réglable. Empeigne formée d'une bande oblique d'un côté et de cinq lanières fines de l'autre. Noir ou ivoire. Modèle 285.

Venez ou téléphonez: 653-9331

Utilisez votre carte-comptable Eaton
Eaton, Place Ste-Foy, Ste-Foy (238)

Chaise haute/marchette

Pliez la chaise haute et elle devient marchette. En chêne, prix régulier \$119., special \$69.

zip le prêt-à-apporter du meuble design

international

Angle boulevard Hamel et Henri IV tel 871 2221

Dans l'Est du Québec

2 morts sur la route et une noyade

Un automobiliste de la région de Québec a perdu la vie dans un accident de la route survenu, vers 15h15, à Desbiens, dans le comté de Lac-Saint-Jean.

La victime est M. Eudore Germain, âgé d'une cinquantaine d'années et domicilié au 1535 de la rue des Métairies, à Ancienne-Lorette.

Le véhicule a raté une courbe de la rue Hébert, à Desbiens, pour percuter de plein fouet un camion qui venait en sens inverse. Les

quatre autres passagers de l'auto ont été blessés lors de l'impact.

M. Bertrand Beaudoin, son épouse, Mme Madeleine Beaudoin, et leur fille Anne, tous originaires de Cap-Santé, dans le comté de Portneuf, s'en sont tirés avec des blessures mineures alors que Mme Pierrette Beaudoin souffre de multiples fractures. La vie de cette dernière n'est cependant pas en danger.

Les deux véhicules impli-

qués constituent des pertes totales. Le conducteur du camion s'en est tiré sans une égratignure. Les policiers de la Sûreté du Québec du détachement d'Alma enquêtent pour déterminer les circonstances de l'accident.

Un piéton est mort après avoir été heurté par une voiture, ce matin, vers 1h, sur la route 132 à la hauteur de Sainte-Anne-des-Monts, en Gaspésie. La victime est M. Réginald Rioux, 26 ans, de Rivière-à-Marthe.

Le jeune homme marchait sur la partie pavée lorsqu'il fut heurté par une automobile qui en rencontrait une autre. Il semble que le conducteur aurait été aveuglé par les phares d'un autre véhicule.

Noyade

D'autre part, la Sûreté du Québec fait savoir qu'un bambin de six ans s'est noyé, mardi, vers 15h50, dans un ruisseau près de la demeure familiale à Inverness, dans le comté de Frontenac.

La victime est le jeune Eric Thivierge, le fils de Clément dont la maison est située en bordure de la route 267, dans un secteur rural.

L'enfant s'amusait avec sa soeur, Manon, âgée de 5 ans, à l'avant de la propriété, lorsqu'il se dirigea vers le cours d'eau à une centaine de pieds plus loin.

Quelques instants plus tard, la petite fille rapportait à ses parents que son frère était tombé dans le ruisseau qui avait sensiblement augmenté de volume avec les récentes pluies.

Le corps de la petite victime fut retrouvé moins de deux heures plus tard, une jambe étant coincée sous un ponceau au milieu de morceaux de glace.



Présumée kidnapeuse

La jeune fille qui aurait kidnappé à Daytona Beach, en Floride, un Ontarien de 12 ans, lundi, a été arrêtée, mardi soir, à Orlando, où elle a été accusée du vol d'une auto. Bonnie Moyer, âgée de 15 ans, de Phoenix, en Arizona, a ensuite été transférée à Daytona pour y être accusée d'enlèvement et de vol d'auto aussi. Le jeune Canadien avait été libéré une heure plus tard. Trois individus étaient dans l'auto de la jeune fille au moment de son arrestation, mais ils n'auraient rien à voir avec l'enlèvement, précise la police.

Tentative de meurtre à Vanier

Un secteur résidentiel de Vanier a été hier, vers 16h30, la scène d'une tentative de meurtre.

Sur le pavé de la rue Gauvin, un homme aurait tiré un coup de feu avec un fusil de jauge 12. Fort heureusement la femme qui était la cible n'a pas été atteinte par le projectile de l'arme à feu.

Le suspect d'une trentaine d'années qui a été arrêté par des policiers de Vanier et la femme âgée de 35 ans environ ne sont cependant pas des citoyens de cette municipalité.

Le mobile de l'attentat pourrait être attribué à une

querelle. L'enquête est menée par les détectives Jacques Larose et Lucien DeFoy. Le suspect devait com-

paraître cet après-midi à la cour des sessions de la paix au palais de justice de Québec.

Incendie à St-Nicolas

Un incendie d'origine suspecte a ravagé cette nuit, vers minuit, une maison unifamiliale, sur la rue des Sources, dans le parc Chaudière, aux limites de la municipalité de Saint-Nicolas.

La bâtisse est une perte totale et les dommages s'élevaient sommairement à plus de \$100.000. Selon le

rapport d'un agent de la SQ, la maison était la propriété de M. Richard Sanschagrin, un ancien policier.

Sous les directives du chef Robert Allard, 14 pompiers volontaires de Saint-Nicolas ont lutté durant plusieurs heures avant de réussir à circonscire la marche des flammes.

VENTE DE PRINTEMPS SUR MEUBLES SEULEMENT
RABAIS DE 10 A 25% DU 20 AU 29 MARS

ROTTIN

2000 ITEM
ET PLUS...
EN MAGASIN

MEUBLES MARCEAU

110, ST-PAUL QUÉ. / CENTRE D'ACHATS PLACE LAURIER
692-0317
651-5454

LA MAZDA GLC.

Des caractéristiques spectaculaires. Un prix modeste.

Un coup d'œil à la liste des caractéristiques avantageuses offertes en équipement standard suffira à vous convaincre que la Mazda GLC constitue une véritable aubaine.

Voici ce que vous obtenez: servo-freins; sièges baquets inclinables à l'avant; sièges repliables à l'arrière; sièges avant munis d'un appui-tête réglable; moulures latérales de protection; aération continue; essuie-glace à 2 vitesses; dégivreur électrique de lunette arrière; volet d'air automatique; verrouillage du réservoir; direction à rapport variable; suspension avant indépendante à ressorts hélicoïdaux et barre anti-roulis; suspension arrière à ressorts hélicoïdaux; bande de protection sur les pare-chocs; moteur à piston de 1.4 litre à arbre à cames en tête.

Et ce n'est pas tout. AUTRE CARACTÉRISTIQUE SPECTACULAIRE: LA GLC EST LA VOITURE HATCHBACK LA MOINS CÔUTEUSE AU CANADA.

En outre, la Mazda GLC est extrêmement économique à l'usage. En fait, sa consommation est si faible que la GLC se classe parmi les premières à ce chapitre en Amérique du Nord.

Mazda GLC sport, moteur de 1.4 litre à 5 vitesses: 6.9 L/100 km (65 km/gal)**

Mazda GLC ordinaire ou de luxe, moteur de 1.4 litre à 4 vitesses: 7.1 L/100 km (63 km/gal)**

Mazda GLC wagnette 5 portes, moteur de 1.4 litre à 4 vitesses: 7.1 L/100 km (63 km/gal)**

LISTE DE PRIX*

Rabbit C	
2 portes 4 vitesses 1980	\$6 845
Datsun 310	
Hatchback sedan 2 portes 1980	\$5 790
Pinto Runabout 3 portes 1980	\$5 338
Chevette 2 portes	
coupé Hatchback 1980	\$5 111
Toyota Tercel 3 portes	
Liftback (de base) 1980	\$4 998
Honda Civic	
Standard Hatchback	\$4 695
Mazda GLC	
Hatchback Ordinaire 1980	\$4 290
La hatchback la moins coûteuse au Canada.	



mazda
La voir, c'est l'aimer.

La Mazda 1980 vous attend ici-même:

CHATEL AUTOMOBILES LTEE
1350, Bouvier, Charlesbourg
628-6336

LEVIS
A. LACHANCE AUTOMOBILE INC.
529, route Kennedy
837-8897

PETIT PABOS
AUTOMOBILE PABOS ENR.
385-3436

ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE
BLAIS AUTO PARTS LTEE
462, rue Principale
596-2124

VILLE ST-GEORGES-DE-BEAUCE
GARAGE LEO VEILLEUX
655, boul. Lacroix
228-2391

JACQUES GIRARD
AUTOMOBILES INC.
656, Graham-Bell, Ste-Foy
687-0753

MATANE
TRUCHON ET FILS ENR.
1780, rue de Phare ouest
562-0245

RIMOUSKI
GARAGE R. P. ENR.
455, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père
724-7888

THETFORD MINES
CENTRE DE L'AUTO
AMIANTE INC.
410, boul. Smith sud
338-8877

Envisagez le printemps!



Dites adieu à l'hiver et envisagez le printemps de la bonne façon avec English Leather®. Dès le lever, découvrez la sensation de fraîcheur et de propreté que procure la crème à barbe English Leather® et retrouvez tout au long de la journée cette fragrance printanière avec la Cologne English Leather®. Profitez de nos spéciaux du printemps dans toutes les bonnes pharmacies et grands magasins.

**English
Leather®**
Mem Co. (Canada)

Vaillancourt: le syndicat lutte pour la réouverture

par Jacques DALLAIRE

Le Syndicat des boulangers et pâtisseries de Québec (CSN), représentant les 110 ex-employés de l'usine Vaillancourt de Québec, entend présenter d'ici un mois les résultats d'études visant différentes hypothèses de réouverture de cette entreprise dont le Groupe Samson Inc. a fermé les portes le 7 février dernier.

"Ces hypothèses que nous voulons crédibles et réalisables, nous entendons les soumettre tant au Groupe Samson qu'au gouvernement du Québec", ont expliqué, hier, en conférence d'information des représentants syndicaux, dont MM. Joseph Giguère, président du conseil central de Québec de la CSN, et Marc Lesage, conseiller syndical.

"Actuellement, a noté M. Giguère, il y a toute une 'gamme' d'hypothèses à envisager en terme de production. Nous assistons à un retour au produit naturel. Sans retourner pour autant au boulanger de village, nous pourrions cependant revenir au concept où la minoterie serait située près de la boulangerie, permettant ainsi d'offrir un pain de qualité."

Lutte et boycottage

Ce n'est là qu'une hypothèse

se, tout comme l'on ne sait trop, pour le moment, combien de personnes retrouveraient ainsi un emploi.

Les ex-employés de Vaillancourt refusent cependant de ne pas explorer toutes les avenues, en vue de la réouverture de l'usine Vaillancourt qui, disent-ils, "est aujourd'hui le sens de notre lutte".

Entre-temps, les travailleurs mis à pied entendent intensifier leur campagne de boycottage des produits Samson, Diana, Vaillancourt à Québec, en l'élargissant aux restaurants et brasseries.

Les travailleurs affirment avoir visité, dans une première phase de boycottage les 3, 4 et 5 mars dernier, près de 300 épiceries dans la région immédiate de Québec, afin de les inciter à ne plus mettre en étalage les produits du Groupe Samson, tant et aussi longtemps que l'usine Vaillancourt ne rouvrira pas ses portes.

Le syndicat soutient qu'il "a reçu un accueil très favorable ou favorable dans la moitié des établissements". La campagne de persuasion se poursuivra encore auprès des épiceries.

"Envisager la réouverture de Vaillancourt avec le Groupe Samson, expliquait-on hier en conférence d'information, c'est aussi faire comprendre au Groupe Samson qu'il a davantage intérêt à rouvrir l'usine qu'à la laisser fermée."

"Un peu comme l'arrêt de travail lors d'une grève, ont noté des représentants syndicaux, le boycottage c'est en quelque sorte le principal moyen économique dont nous pouvons nous servir pour inciter le Groupe Samson à repenser son geste et l'inviter aussi à venir discuter d'un projet de réouverture."

Mésentente syndicale

Le syndicat des ex-

employés de Vaillancourt a par ailleurs une autre mission délicate à conduire, soit celle d'obtenir l'appui concret des travailleurs du Groupe Samson à Lauzon, qui craignent les conséquences néfastes du boycottage pour leurs emplois.

Ces travailleurs, également syndiqués à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ont déjà fait savoir, par la voix de leur président, M. Eudore Laplante, qu'ils s'opposaient au boycottage.

M. Joseph Giguère a souligné, hier, que ce syndicat n'est pas particulièrement

combatif et qu'il n'a pu encore s'adresser à l'assemblée générale, tout en reconnaissant que son président, M. Laplante, est "entremetteur" pour diverses quincailleries et que l'un de ses clients est le Groupe Samson!

"Ce que nous voulons boycotter, a indiqué M. Giguère, ce n'est pas toute la production du Groupe Samson, mais essentiellement l'équivalent de ce que produisait Vaillancourt, soit approximativement 25 pour 100 de sa production totale."

M. Giguère a admis que si le boycottage était réussi dans la région de Québec, "effectivement ça pourrait provo-

quer des mises à pied chez Samson. Mais avant de faire mal aux travailleurs, a-t-il dit, nous espérons que le patron (le Groupe Samson)

sera d'abord touché et qu'il s'assoiera pour négocier".

Mais, pour atteindre ce but et pour organiser le boycottage, le syndicat des ex-

travailleurs de Vaillancourt lance une campagne de financement populaire, dont l'objectif est de recueillir au moins \$15,000.

FAITES-LE
CE SOIR...

Vous avez jusqu'à
19h30
pour composer
647-3333
et vous abonner
au journal

LE SOLEIL



Trio de tables rondes sans chevalier

Tables d'appoint verre et chrome.
L'ensemble: \$69.95



le prêt-à-apporter du meuble design

238-G international
Angle boulevard Hamel et Henri IV — Tél.: 871-2221

EXPOSITION STEREOPHONIE

place fleur de lys
du 14 mars au 30 avril 1980



TANGUAY MUSIQUE

tél. 522-0271 tél. 522-1319

STEREO CASSETTES TOSHIBA PC-X10

Fréquence 25-16 kHz
Pleurage et scintillement 0.05%
Rapport S/B
Chrome 67 db


PRIX SPECIAL **199⁹⁵**




Pour chaque \$100 d'achat, vous avez droit à un billet pour le tirage d'une moto Kawasaki KZ650 Custom, gracieuseté du Centre de la Moto Vanier.

Plan de financement sur place

la souveraineté ASSOCIATION À QUEL PRIX?



CONSEIL
DU PATRONAT
DU QUÉBEC

SAVIEZ-VOUS QUE DUNKIN' DONUTS FAIT MAINTENANT DE LA SOUPE?



Puis elle est bonne à part de ça! On dirait de la vraie soupe maison. C'est notre délicieux potage-marmite. Venez essayer une de nos huit variétés offertes avec du pain, du beurre, un beignet et du café. C'est un repas en lui-même!

Le tout
\$1.39
seulement

Les potages-marmite, offerts seulement aux comptoirs participants.

DUNKIN' DONUTS

sait se faire aimer

© Dunkin' Donuts est une marque déposée de Dunkin' Donuts of America Inc.

PASSEZ PÂQUES EN PHOTOS

MINOLTA SRT-200  Objectif 45 mm F2 \$199	MINOLTA SRT-201  Objectif 45 mm F2 \$259	MINOLTA XG-1  Objectif 45 mm F2 \$279	Nikon EM  Objectif 50 mm F1.8E \$249
CANON AE-1  Objectif 50 mm F1.8 \$369	Nikon FM  Objectif 50 mm F1.8E \$389	PENTAX K1000  Objectif 50 mm F2 \$189	PENTAX MTV  Objectif 50 mm F2 \$239



Prix valides jusqu'au 5 avril 1980

STUDIO GOSSELIN

10, avenue Bégin, Lévis
102, Kennedy, Lévis
44, St-Jean-Baptiste, Montmagny
Galeries de la Chaudière, Ste-Marie
11770, 1re Avenue est, St-Georges

Loi 101: le refus de La Presse embarrasse l'office

par Pierre PELCHAT

Le refus du quotidien La Presse de se plier à la loi 101 met dans l'embarras l'Office de la langue française.

Le journal montréalais est la seule entreprise au Québec de 500 employés et plus à défier la charte de la langue française. "Le plus grand quotidien français d'Amérique", se refuse toujours à mettre en place un comité de francisation à l'intérieur de son entreprise.

Toutes les autres entreprises de cette taille se sont conformées à la réglementation de l'office en mettant sur pied un comité et un programme de francisation avant l'échéance prévue du 31 décembre 1979.

"On songe à prendre des mesures", a indiqué hier, au SOLEIL, le président de l'organisme gouvernemental, M. Raymond Gosselin qui est cependant demeuré avare de commentaires.

L'Office de la langue française a tenu, hier, à Québec, une rencontre d'information à l'intention des hommes

d'affaires de la région. Une dizaine de personnes se sont présentées à cette réunion.

Pas de certificat

En février 1979, l'office a informé la direction de La Presse de son refus de lui accorder un certificat de francisation en raison des formulaires incomplets transmis par le quotidien à l'Office de la langue française. En plus, l'organisme gouvernemental a refusé d'accéder à la demande d'exempter le journal montréalais de former un comité de francisation dont au moins le tiers des membres doivent être des représentants des travailleurs. Depuis ce temps, la situation n'a pas changé.

Un porte-parole du ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, a indiqué que la situation de La Presse était "inacceptable" mais sans dire si des mesures seraient prises pour forcer l'entreprise "en infraction" à se plier aux exigences de la loi 101.

Selon les procédures prévues à la loi, le dossier La

Presse pourrait bien aboutir à la Commission de surveillance de la langue française qui a le mandat d'enquêter sur les cas d'infraction. "Aucune plainte ou demande n'a encore été présentée à la commission", a indiqué au SOLEIL, le responsable des communications de l'orga-

nisme, M. Michael MacAndrew.

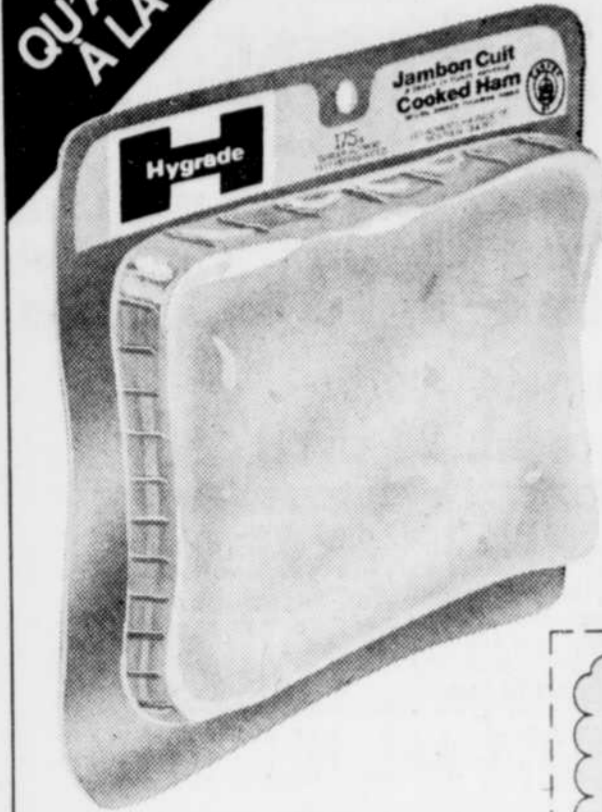
Depuis ses débuts, la Commission de surveillance a étudié quelque 3,000 cas d'infraction. Dans trois cas, des poursuites ont dû être intentées par le procureur général.

TELLE QU'ANNONCÉE À LA RADIO.

BONNE NOUVELLE FRAÎCHE!

Coupon-rabais de 20 cents valable à l'achat d'un paquet de 175 g de JAMBON CUIT TRANCHÉ HYGRADE

Découper ce coupon et présenter chez votre épiciers préféré.



Hygrade LES ALIMENTS HYGRADE INC. MONTREAL QUEBEC

M. LE MARCHAND: Tous nos remboursements 24h, sous 15 de jours de manipulation. Le versement de coupons conformément aux conditions de cette offre. Adressez vos

remboursements de remboursement à: HERBERT 21, 2047 St. Laurent, C.P. 2140, Toronto, Ontario M6H 1H1, inscrit sur le bordereau au no. 73.

N 1106

QLS

VENTE 20% DE REDUCTION

sur ensembles de printemps **COCO LA BINE**

(ce spécial est en vigueur jusqu'au 5 avril)

Par la même occasion, venez admirer notre collection de vêtements printemps-été pour garçons et filles de 0 à 12 ans.

- Vêtements importés - confection canadienne - créations artisanales.



Place Laurier - Mail ouest, Sainte-Foy - 653-3424

Enquête sur le taxi

(PC) - Un groupe de travail, formé de fonctionnaires du ministère des Transports et de représentants de l'industrie du taxi, siège actuellement à Montréal et est en train d'examiner les problèmes du taxi, "dans un climat serein".

C'est ce qu'a révélé le ministre des Transports Denis de Belleval en répondant à l'Assemblée nationale à une question du député

indépendant de Guoin Rodrigue Tremblay.

M. de Belleval a admis qu'il avait refusé d'accepter le code d'éthique de la nouvelle Ligue de taxis de Montréal ainsi que la tarification qu'elle proposait, parce qu'elle semblait exorbitante.

M. de Belleval s'est déclaré convaincu que le groupe de travail arrivera à des solutions intéressantes d'ici quelques mois.

norman

Sur un air de printemps

Naturalizer
à l'ajustement parfait



modèle Tracey à empeigne découpée, bride étroite et talon moyen. Cuir verni noir, os ou rouge, de 5 à 9 1/2 B et 6 1/2 à 8 1/2 AA 40⁰⁰

modèle Milano, à empeigne croisée et talon bas très confortable. Acajou ou cuir verni noir, de 5 à 9 1/2 B et 6 1/2 à 8 1/2 AA 32⁰⁰



dites: portez à mon compte.



modèle Corsage, très féminin, à empeigne piquée et talon haut. Acajou, beige ou blanc, de 5 à 9 1/2 B et 6 1/2 à 8 1/2 AA 32⁰⁰

ces modèles sont disponibles à notre rayon de la chaussure où vous trouverez aussi divers styles de bourses à assortir.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

VENTE BAZAR

En raison de notre prochain déménagement dans un nouveau local

GRAND CHOIX DE PRODUITS **Canon** présentement en magasin



312XL-S 514XL-S

CANON AV-1

Quantité limitée sur certains modèles

FD 135-F3.5
FD 28-2.8

notre **VENTE BAZAR** se continue
REDUCTION DE **10% à 50%**
sur toute la marchandise en magasin



Cartes Charge et Master Charge acceptées

au royaume de la **Camera**
A notre magasin du

359, boul. Charest est **SEULEMENT**
Tél.: 529-2557

Place Fleur de Lys agrandie

C'était la fête, hier soir, à Place Fleur de Lys. Plus de 1.000 invités s'étaient regroupés dans le grand dégagement de l'agrandissement, juste en face du nouveau magasin Pascal.

L'invité d'honneur de la cérémonie était M. Wilfred Posluns, de Toronto, le propriétaire (majoritaire) de Place Fleur de Lys. Il n'a pas voulu prendre la parole et ainsi sa présence est-elle passée presque inaperçue.

Grâce à cet agrandissement qui a coûté \$10 millions, Place Fleur de Lys passe de 650.000 à 850.000 pieds carrés et on y comptera désormais 170 magasins et boutiques.

Comparativement, les Galeries de la capitale qui ouvriront leurs portes, l'an prochain, à l'angle du boulevard du Vallon et de l'auto-route de la Capitale compteront environ 150 magasins.

C'est à peu près la même chose pour les Galeries d'Anjou, à Montréal, qui offrent 150 magasins dans une superficie de 450.000 pieds carrés. L'autre grand centre commercial de Montréal, les Promenades Saint-Bruno, est plus petit que les Galeries d'Anjou mais on y

compte un peu plus de magasins, soit 170.

Placé Laurier demeure toujours un géant commercial avec ses 300 magasins "sous un même toit" et son million et demi de pieds carrés.

La cérémonie d'hier soir était cependant un peu voilée par le fait que seulement trois ou quatre des 70 magasins de l'agrandissement étaient effectivement terminés. Les grèves sporadiques des ouvriers de la construction, qui travaillaient à l'agrandissement de ce centre commercial sont venues ternir un peu les cérémonies d'ouverture. On a même songé, à un moment donné, à retarder lesdites cérémonies afin que l'inauguration ait lieu une fois les travaux réellement terminés, mais on s'est vite ravisé pour ne pas, justement, jouer le jeu de la FTQ-construction.

Quoi qu'il en soit, hier soir, l'atmosphère était à la réjouissance. Le cœur "V la l'bon Vent", l'orchestre de Roland Martel (14 musiciens) et un groupe folklorique tout aussi intéressant étaient en devoir pour assurer le succès de la fête.

D'ici quelques jours, une dizai-

ne tout au plus, les travaux devaient être complètement terminés. Ce nouvel agrandissement qui a fait travailler pendant plusieurs

mois 300 employés de la construction permettra maintenant la création de 500 nouveaux emplois permanents.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434



Un couple disco était au nombre d'attractions présentées, hier soir, à l'Eden du Hilton Québec.

Mon carnet mondain

Réincarnation

Dans le cadre de la série Les Grandes Enigmes, le psychologue Jean-Louis Victor présentera au Grand Théâtre de Québec, demain et dimanche, une conférence audiovisuelle intitulée: "Le mystère de la réincarnation et les peintres-médiums". Les conférences débuteront à 20h30.

Québec-Perche

L'Association Québec-Perche reçoit, demain soir, M. Jean Hyais, secrétaire des "Amis du Perche", venu de Mortagne, France, pour assister à la présentation d'un ouvrage récent édité en France et intitulé: "Trésors du parler perche-rois". Cette réunion qui devait se tenir la semaine dernière débutera à 20h dans la salle Nouvelle-France de la maison Morin-Grenon, 40 Marché Champlain.

Langue seconde

Le centre international de recherche sur le bilinguisme de l'université Laval reçoit cet après-midi à 16h30, à la salle 2-A du pavillon de Koninck, le Dr Alain Paivio de l'University of Western Ontario, qui entretiendra son auditoire sur les "mémoires techniques et l'apprentissage d'une langue seconde".

Diffusion de l'information

L'Association canadienne des sciences de l'information tient demain, à l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy, une journée d'étude sur la liberté d'accès à l'informa-

tion gouvernementale. Nombre de conférenciers et d'experts prestigieux seront au programme comme M. Jean-Paul Quinty, M. Florian Sauvageau, M. Philip Edmonston, M. Vincent Lemieux, Me Madeleine Caron, etc.

Autodéfense pour dames

Les dames et jeunes filles de 13 ans et plus qui n'auraient pas encore bénéficié d'un stage d'autodéfense ont la possibilité de le faire, les 23 et 30 mars, lorsque le club de Tae Kuan Do de Sainte-Foy tiendra un autre stage intensif de deux samedis consécutifs. Les intéressées n'ont qu'à s'inscrire en communiquant à 657-4233, aujourd'hui et demain, aux heures normales de bureau.

Un départ

Le directeur général du Château Frontenac, M. Leopold Schmid, quittera prochainement Québec pour Toronto. CP Hotel aurait au moins pu laisser le temps à M. Schmid de faire ses preuves dans la capitale. Le successeur de M. Schmid n'est pas encore choisi. Espérons qu'au moins la compagnie saura choisir quelqu'un qui parle le français, qui comprend le français et qui connaît la mentalité de la région. Selon mes renseignements, nous pourrions hériter d'un anglophone unilingue pour diriger le Château Frontenac. Moi qui croyais cette époque révolue. Peter Price, l'ex-directeur du Château et maintenant directeur de tous les hôtels du Canadian Pacific, ne laissera sûrement pas faire cela.

L'anniversaire de l'Eden

Il y avait de quoi "tomber dans les pommes" hier soir, à l'Eden, où la direction du Hilton Québec et quelques centaines d'invités (dont plusieurs arrivaient directement de Place Fleur de Lys) célébraient le premier anniversaire de cette discothèque maintenant très connue.

Tout avait été mis en oeuvre pour que ce beau monde se souvienne de cette soirée anniversaire. En fin de soirée, on a même eu droit à la réincarnation d'une Eve en chair et en os... vêtue seulement de quelques feuilles stratégiques aux endroits où Adam a découvert la science du bien et du mal.

D'autres spectacles avaient été prévus pour agrémenter la soirée: en apéritif, des danseurs exécutés-

rent un disco du tonnerre; ceux-ci furent suivis par d'autres artistes qui semblaient avoir le diable aux pattes tant leur rock and roll était acrobatique; enfin, un peu plus tard en soirée, un danseur de limbo s'entêta à se faire griller les poils de la bedaine en passant sous une barre de feu de plus en plus basse. C'est sur le coup de minuit que notre grand-mère Eve devait faire son apparition.

Le Tout-Québec était de la fête. Une fois de plus, le Hilton aura fait les choses en grand. Il n'y a rien de trop beau pour la classe ouvrière... quand on en a les moyens.

Prochaine étape pour l'Eden: succéder au "Cabaret" du Concorde et devenir "la" discothèque la plus fréquentée de Québec.

La relance du cabaret

Vous souvenez-vous du "Ed Sullivan Show", un cabaret télévisé qui était présenté tous les dimanches soir, au canal 4, en anglais, dans les années 54-55-56? On y trouvait de tout: des magiciens, des monologistes, des acrobates, des jongleurs, des danseurs à claquette, des hypnotiseurs, etc. C'était le plus gros "show de cabaret" d'Amérique. Elvis Presley, les Beatles, les Rolling Stones et bien d'autres y ont cherché et trouvé la consécration.

Si vous avez la nostalgie de ce genre de cabaret, vous pourrez sans doute retrouver un petit peu de cette atmosphère, ce soir, demain et samedi à la Piaf. La "Piaf", c'est un petit cabaret sis au 68 rue Petit-Champlain, dans le théâtre "Petit Champlain".

Ne vous attendez pas à une soirée d'artistes professionnels exigeant des cachets exorbitants. Ce sont surtout des amateurs. De bons amateurs, d'excellents amateurs selon la directrice de la boîte, Claire Riley, mais des amateurs tout de même. Ça débute donc à 21h et vous y trouverez des danseurs à chaquette, un magicien, un monologiste comique, un hypnotiseur, des chanteurs, etc.

Le stationnement est gratuit sur le terrain du Canadien National et l'entrée ne coûte que \$2.50. Tous les profits de la soirée sont remis aux artistes qui animent cette relance du véritable cabaret. Une excellente façon de trouver et de faire découvrir de nouveaux talents.



Le Soleil, René St-Pierre

Il y avait foule, hier soir, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'agrandissement de Place Fleur de Lys. Pour la circonstance, des tables avaient été dressées dans le nouveau grand mail où l'on peut voir ce magnifique jet d'eau.



VIVEZ

VOTRE PRINTEMPS!



Nous vous invitons bien cordialement à nos deux magasins qui sont fraîchement aménagés et garnis de nouvelles collections printanières; vous y découvrirez une nouvelle façon de vivre votre printemps!



LA GALERIE DU MEUBLE ET ROCHE-BOBOIS
18, rue Courcellette ET 1299, Boul. Charest Ouest, Québec. TEL.: 681-0171

bar-restaurant
LESIX90

Pour s'y entendre,
pour s'y parler

**AUBERGE
DES GOUVERNEURS**



Place Hauteville, 690, boulevard Saint-Cyrille est, Québec.

Reservation: 647-1717

hypermarché

**NOUS REMBOURSERONS TOUS LES
COUPONS DE PRODUITS DE
MAGASINS D'ALIMENTATION
SAUF LES SPÉCIAUX ANNONCÉS**

c'est ce qu'il y a de mieux

promenade des fruits et légumes

PAMPLEMOUSSES

DE LA FLORIDE
BLANCS
GROSSEUR 48

8 pour 1 19
ch. 15c

GROSSES TANGERINES

DE LA FLORIDE
VARIÉTÉ MURCOTT
GROSSEUR 120

douz 1 44

POMMES JAUNES DÉLICIEUSES

DE C. B.
CANADA EXTRA DE FANTAISIE
GROSSEUR 125

lb 39c

GROS POIVRONS VERTS

PRODUIT DE LA FLORIDE

lb 68c

RUTABAGAS

DU QUEBEC
CANADA NO 1

lb 10c

Boutique fleurs et plantes

CACTUS GREFFÉS

POT 3-1/2"

ch. 1 99

la charcuterie

Tranché selon
vos besoins



JAMBON CUIT

EXTRA MAIGRE
TAILLEFER

lb 2 38

CAPICOLLE

DOUX OU FORT
PRIMO

lb 3 08

MORTADELLE

PRIMO

lb 1 88

CRETON EN "PAN"

LA BELLE FERMIERE

lb 1 48

PÂTES ALIMENTAIRES LANCIA

sac 2 lb

97c

JUS DE TOMATES LIBBY'S

CANADA FANTAISIE
boîte 19 oz

3 pour 1 00

BOEUF HACHÉ

RÉGULIER

1 59 lb

RÔTI DE PALETTE

COUPE RÉGULIÈRE
BOEUF CANADA
CATÉGORIE "A"
TENDON DORSAL
ENLEVÉ

1 18 lb

RÔTI DE CÔTES DE CHOIX

5 PREMIÈRES CÔTES
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"

2 78 lb

BIFTECK DE CÔTES DE CHOIX

BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"

2 98 lb

la poissonnerie

SAUMON ROSE

CONGÈLE, DU PACIFIQUE
EN MORCEAUX OU COMPLET, 2 A 4 LB

1 59 lb

ÉPERLANS

FRAIS, DE MER COMPLET

1 09 lb

spéciaux de viandes

RÔTI DE CÔTES CROISÉES

BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"

1 68 lb

RÔTI DE PALETTE

DESOSSE ET ROULE
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"

2 28 lb

BOEUF À RAGOÛT

EN CUBES, DESOSSE
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"

2 28 lb

BIFTECK DE PALETTE

COUPE RÉGULIÈRE
BOEUF CANADA CATÉGORIE "A"

1 28 lb

SAUCISSES PORC ET BOEUF

TAILLEFER

1 09 lb

BACON TRANCHÉ

TAILLEFER

1 19 paq. 500 g

SAUCISSES FUMÉES

TAILLEFER

1 39 paq. 454 g

JAMBON DESOSSE

DANS L'ÉPAULE GENRE COTTAGE

1 79 lb

SAUCISSON DE BOLOGNE

TRANCHE
CANADA PACKERS

1 93 paq. 500 g

MINI-DELI

BÂTONNETS ASSORTIS

1 75 250 g

FESTIVAL DE PRODUITS ITALIENS

HUILE VÉGÉTALE BRAVO

cont. 3 litres

3 89

POIS CHICHE OU LÉGUMES ASSORTIS BRAVO

boîte 19 oz

4 99

PATATES RONDES OU POIS VERTS ASSORTIS

IDEAL
CANADA CHOIX
boîte 19 oz

3 100 pour

COCKTAIL AUX FRUITS

CATÉGORIE DE FANTAISIE
OU PÊCHE EN MOITIÉ OU TRANCHÉE
CATÉGORIE DE CHOIX
EXTRA
boîte 28 oz

89c

MOUCHOIR DE PAPIER

2 ÉPAISSEURS
SWAN'S DOWN
boîte de 200

69c

SAUCE AUX TOMATES TOUT USAGE BRAVO

boîtes 7 1/4 oz

4 100

DÎNER MACARONI AU FROMAGE LANCIA

boîtes 19 oz

3 99

TOMATES PELÉES BRAVO

boîte 28 oz

69c

BISCUITS ASSORTIS PEAK FREEN

paq. 400 g

99c

PEPSI-COLA

bouteille 750 ml
BOUTEILLES CONSIGNÉES

6 / 2 39

PÂTE DE TOMATES BRAVO

boîtes 5 1/2 oz

3 99

LASAGNE LANCIA

boîte 500 g

89c

NOUILLES AUX OEUFS LANCIA

sac 340 g

69c

FROMAGE RICOTTA FRAIS

450 g

1 39

1 39

2 89

99c

89c

la boulangerie

FRAIS DU FOUR

Tous nos produits sont préparés
et cuits sur les lieux mêmes et
faits d'huile végétale à 100%.

6 89 pour

BRIOCHE DU CARÈME

15 139 pour

MACARONS À LA NOIX DE COCO

pour 1 39

PALMIERS

4 pour 89c

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture de nos magasins samedi 22 mars 1990. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands.

PLACE DES QUATRE BOURGEOIS, STE-FOY, QUÉBEC

Éliminer la "castonguette": ce n'est pas pour demain

(D'après PC) — Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, devrait recevoir, d'ici Pâques, le rapport final du groupe d'étude dirigé par le Dr Fernand Houli, chargé de réévaluer tout le système de l'assurance-maladie en préconisant notamment la disparition de la "castonguette" comme base de rémunération des professionnels de la santé.

Après en avoir pris connaissance, le ministre saisira ses collègues du cabinet des recommandations contenues dans le document mais, advenant que la "méthode dite de la castonguette" soit éliminée, elle ne le sera pas avant plusieurs mois.

C'est ce qu'a expliqué hier, au cours d'un entretien, le Dr Lazure appelé à commenter la divulgation par un quotidien de Montréal du contenu du rapport préliminaire de ce groupe d'étude mis sur pied en janvier 1979.

Le premier document suggère le remplacement de la rémunération à l'acte (la castonguette) par l'établissement d'une sorte de salariat

élastique des médecins, dentistes, pharmaciens et optométristes.

"Ce n'est pas une idée nouvelle: j'en avais déjà parlé quelques fois et cette nouvelle façon de payer les professionnels de la santé soumis au régime d'assurance-maladie aurait pour but d'humaniser davantage les soins", a confié le ministre.

En éliminant cette méthode de comptabiliser les revenus des médecins et autres par le nombre d'actes médicaux, on arriverait peut-être à inciter les professionnels de la santé à passer plus de temps pour l'examen d'un patient, a ajouté M. Lazure.

Ce dernier considère comme "un carcan" le système de la castonguette qui privilégie 90 pour 100 des médecins au Québec.

Pour l'instant, le ministre des Affaires sociales ne veut pas fournir plus d'explications sur le projet qu'il a en tête puisqu'il lui faudra consulter ses experts et ses collègues au Conseil des ministres avant d'aller plus loin.

Critique

Le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, M. Paul Desjardins, pour sa part, s'est montré très critique à l'endroit du rapport préliminaire du groupe d'étude.

Dans un communiqué, M. Desjardins affirme que la fédération qu'il dirige est convaincue que "ce rapport préliminaire est une vue de l'esprit". Rappelant que son organisme s'est toujours opposé au salariat pour les médecins, M. Desjardins poursuit en soutenant que ce rapport "nous fait douter du sérieux de ses auteurs" et qu'il est "sans intérêt pratique".

M. Desjardins conclut en disant que des négociations sont actuellement en cours avec le ministre des Affaires sociales, qu'elles sont "engagées sur des bases plus réalistes" et que "personne n'y parle ni d'honoraires modulés ni de salariat élastique".

Négociations ajournées

D'autre part, les négocia-

tions entre les représentants des omnipraticiens, des dentistes et des pharmaciens propriétaires et le ministère des Affaires sociales ont été ajournées, séance tenante, hier matin, lorsque la partie gouvernementale a déclaré qu'elle n'avait pas le mandat de présenter des contre-propositions à celles soumi-

ses par les professionnels depuis quatre mois.

Dans un communiqué, les représentants syndicaux se sont déclarés stupéfaits d'apprendre dans le journal La Presse la fin de la castonguette avant que ne débute la séance de négociations d'hier matin et le bouleversement complet des modes de rémunération.

Sears

AVIS A LA CLIENTELE

Dans notre cahier publicitaire "Jours Sears" en vigueur du 19 au 22 mars 80, A la page 11, R/96 pour l'article #36 460, la marchandise n'étant pas disponible dans toutes les couleurs, mais nous prenons les commandes.

A la page 12, R/22 le four micro-ondes #99 495 on aurait dû lire similaire à l'illustration, R/22-46 pour la cuisinière #60 090 on aurait dû lire Blanc Rég. 359.98 pour 339.98 et \$10 de plus pour la couleur, le réfrigérateur #38 930 on aurait dû lire Blanc Rég. 569.98 pour 539.98 \$10 de plus pour la couleur.

Simpsons-Sears Limitée

Les hôpitaux ne veulent pas servir de boucs émissaires

par Roger BELLEFEUILLE

Les centres hospitaliers ne sont pas intéressés à devenir les boucs émissaires de situations de crise résultant de politiques gouvernementales.

C'est le clair message que vient de lancer le président de l'Association des hôpitaux du Québec (AHPQ), M. Paul Pleau, en riposte à une déclaration récente du ministre des Affaires sociales et d'une directive de son sous-ministre concernant les politiques d'admission dans les salles d'urgence.

Lors d'un colloque tenu il y a une dizaine de jours à Montréal, le titulaire des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, tenait en partie responsables les administrations hospitalières de l'engorgement des salles d'urgence, un problème particulièrement aigu dans l'agglomération urbaine de la métropole.

Au début du mois de mars, le sous-ministre en titre du MAS, M. Jean-Claude Deschênes, émettait une directive rappelant "l'interdiction formelle" de restreindre de quelque façon l'admission de patients dans les services d'urgence des hôpitaux. Cette directive stipulait en outre qu'aucun malade ne devait rester plus de 48 heures dans un tel service, d'où la nécessité de les loger dans une autre unité de soins.

En outre, la missive du sous-ministre Deschênes enjoignait les centres hospita-

liers à faire connaître, pour le premier avril, au conseil de la santé et des services sociaux de leur région, leurs politiques d'admission et leurs politiques de fonctionnement du service des urgences.

Or, selon le président de l'AHPQ, le problème des centres hospitaliers à l'heure actuelle découle principalement d'une volonté gouvernementale de réserver dans chaque hôpital de soins aigus un certain pourcentage de lits pour des malades ayant besoin de soins prolongés. Alors qu'il était question, au début, d'un pourcentage de 10 pour 100, comme mesure provisoire en attendant de trouver de la place ailleurs pour ces citoyens ayant surtout besoin d'hébergement, il est maintenant question de considérer comme normaux des pourcentages de "20, 25 et même 30 pour 100".

Le président de l'AHPQ estime que le gouvernement devrait avoir le courage politique de changer la vocation de certains établissements lorsque nécessaire et de dire clairement à la population du Québec quels sont les services qu'il est prêt à lui accorder.

D'ajouter M. Pleau, par voie de communiqué, il est trop facile de tenir les administrations hospitalières responsables du problème de l'urgence, des malades chroniques, des listes d'attente, etc., sans tenir compte des contraintes budgétaires qui leur sont imposées.

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mercredi 19 mars, en page E-6 de ce journal. Vous auriez dû lire:

FAB
Détergent à lessive
Format 6 litres **Spécial K mart 2⁵⁵**

Kmart

l'école SUPÉRIEURE des ballets jazz

Fondatrices: Eva von Gencsy
Geneviève Saibang

SESSION PRINTEMPS 80:
Du 31 mars au 21 juin
(durée 12 semaines)

INSCRIPTIONS:
Du lundi 17 mars au vendredi 21
de 12h à 21h, samedi 22
de 11h à 15h.

COURS:
— Ballet
— Jazz
— Chorégraphie
— Pratique de 7 à 12 ans

Enseignements:
777, des Glacis
(Place d'Youville)
694-0244

Forme du Ministère de l'Éducation no 74888

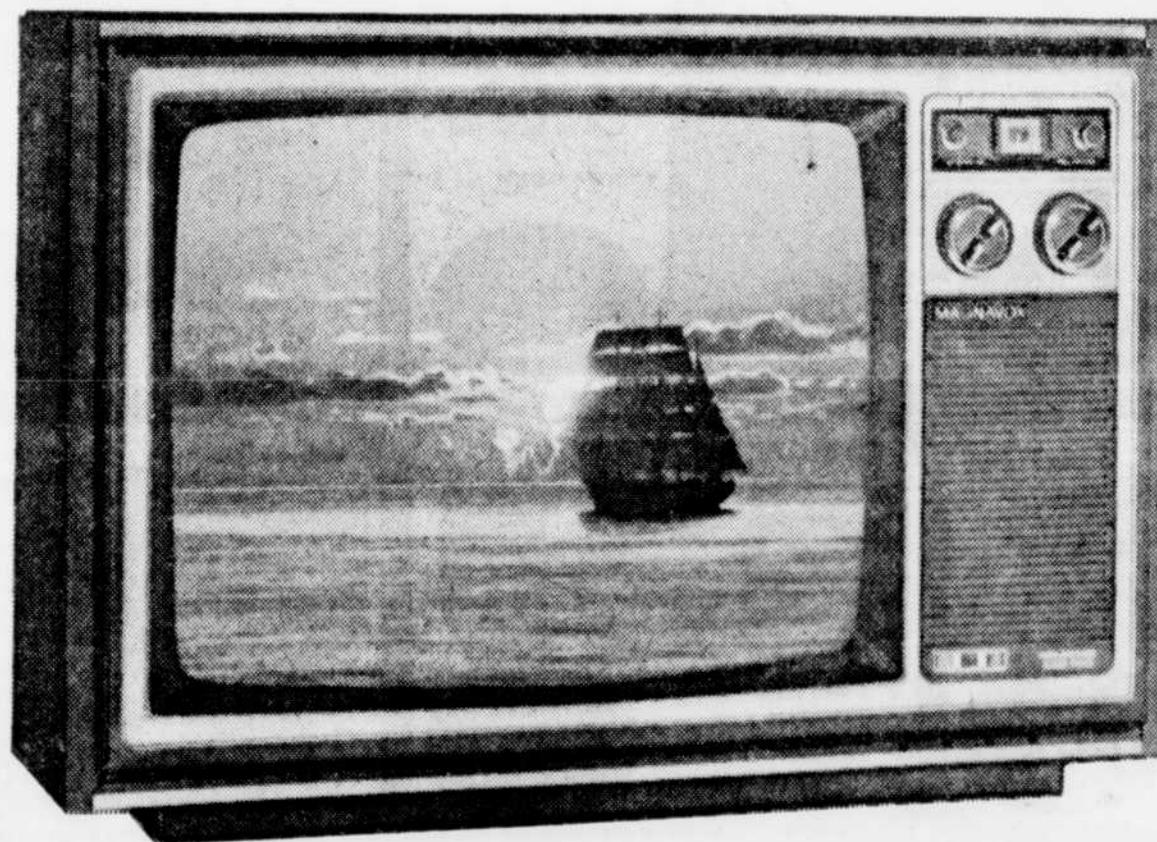
681-4124



Toujours bien servi... à meilleur prix!

LA VENTE DU PRÉSIDENT TELECOULEUR 20"

MAGNAVOX 
de Philips



Ce Magnavox d'une valeur exceptionnelle vous assure la performance extraordinaire d'un appareil de gros volume dans ce boîtier mobile compact. Vous vous divertirez à regarder vos programmes télévisés préférés retransmis en couleurs éclatantes. Un circuit automatique d'accord précis bloque en permanence les signaux de stations. Boîtier convenant pour espace restreint. Finition grain noyer avec tube axé de précision. Dimensions du haut-parleur: L. 5 x 3 po. Dimensions: 26 1/4 po. L. (67 cm), 17 1/4 po. H. (44 cm), 17 1/2 po. larg. (45 cm).

Rég. \$729.00
Rabais \$105.00

Spécial du Président

\$624⁹⁵

Incluant une base de style moderne gratuite. Une valeur de \$39.95

LA GARANTIE DE MAGUIRE

5 ans de garantie totale, pièces et main-d'oeuvre sur ce télécouleur 20" de Magnavox, #4326.



SERVICE

Maguire fait son propre service sur tout appareils électroménagers et téléviseurs.


Ça c'est du service!
681-7731

MEUBLES

- 2 vastes étages de meubles de qualité.
- Service d'ébénisterie et de décoration à domicile.

CHARGE   



 Pour votre protection, nous sommes membres de la CORPORATION DES MARCHANDS DE MEUBLES DU QUÉBEC.

430, av. St-Sacrement

DERNIERE CHANCE DE PROFITER DE CETTE VENTE SE TERMINANT LE 31 MARS 1980

PREMIER VERSEMENT EN MAI 1980 SEULEMENT

GRANDE VENTE JUSQU'A 12 MOIS POUR PAYER SANS INTERET

(Sur tout achat de \$100 et plus)

(QUANTITE LIMITEE)

**AUCUN
COMPTANT
REQUIS**

**LIVRAISON
IMMEDIATE**

marantz

- Synthésiseur MARANTZ ST-300 AM-FM stéréo
- Amplificateur MARANTZ PM-300 60 watts RMS avec distorsion harmonique de 0.04%
- Table tournante QT-58 à entraînement direct, semi-automatique, système stroboscopique, cartouche magnétique incluse.
- 2 haut-parleurs 2310 "Axion Acoustics" 3 voies, 55 watts RMS graves: 10 po., moyennes: 4 po., aigus: 3 po.

12 versements mensuels de **\$77.31** taxe incluse sans intérêt

PRIX SPECIAL: \$859

60 WATTS RMS TOTAL

Cerwin-Vega! **SANYO**

- Récepteur SANYO Plus 55 AM-FM stéréo de 110 watts RMS total.
- Table tournante QT 58 à entraînement direct; semi-automatique, système stroboscopique, avec cartouche magnétique.
- 2 haut-parleurs "Cerwin Vega" modèle 36R - 3 voies, 75 watts RMS, avec mid-range arrière et circuit de protection.

12 versements mensuels de **\$112.41** taxe incluse sans intérêt

PRIX SPECIAL: \$1249

110 WATTS RMS TOTAL

Cerwin-Vega! **SANYO**

- Synthésiseur Sanyo Plus T35 AM-FM stéréo au quartz
- Amplificateur Sanyo Plus A35 - 100 watts RMS total; à circuit intégré.
- Table tournante QT-58 à entraînement direct, semi-automatique, système stroboscopique; avec cartouche magnétique.
- 2 haut-parleurs "Cerwin Vega" modèle 36R - 3 voies; 75 watts RMS avec mid-range arrière et circuit de protection.

12 versements mensuels de **\$134.91** taxe incluse sans intérêt

PRIX SPECIAL \$1499

100 WATTS RMS TOTAL

Cerwin-Vega! **KENWOOD** **SANYO**

- Récepteur Sanyo Plus 75 AM-FM stéréo de 150 watts RMS total.
- Table tournante Kenwood KD3100 à entraînement direct; système stroboscopique, cartouche magnétique incluse.
- 2 haut-parleurs "Cerwin Vega" modèle U321, 3 voies, 60 watts RMS graves: 12 po., moyennes: 6 po., aigus: 1 po.

12 versements mensuels de **\$143.91** taxe incluse sans intérêt

PRIX SPECIAL: \$1599

150 WATTS RMS TOTAL

marantz

vous offre ses enceintes acoustiques à haute définition...

Venez les entendre à notre salle d'écoute.

HD770 (illustré)
HD660
HD550
HD440

PRIX SUR PLACE SEULEMENT

SANYO

- Récepteur SANYO 2033 AM-FM stéréo; 66 watts RMS total.
- Table tournante SANYO TP1010 à courroie, semi-automatique, avec cartouche magnétique.
- 2 haut-parleurs "Axion Acoustics" 2612 - 3 voies, 65 watts, basses: 12 po., moyennes: 4 po., aigus: 3 po.

12 versements mensuels de **\$62.55** taxe incluse, sans intérêt

PRIX SPECIAL: \$695

66 WATTS RMS TOTAL

POUR VOTRE AUTO

KOSS

Casque d'écoute stéréophonique
Modèle - HU-1

PRIX SUGG. \$74.95

PRIX SPECIAL \$59.95

marantz **PIONEER** **Cerwin-Vega!**

- Lecteur à cassettes Marantz AM/FM Stéréo CAR-300 avec 5 présélecteurs. Couleur aluminium.
- Amplificateur Pioneer modèle GM120 - 120 watts RMS total.
- 2 haut-parleurs Cerwin Vega CS15 - 6"x9", 75 watts RMS.

12 versements mensuels de **\$53.55** taxe incluse sans intérêt

PRIX SPECIAL \$595

PIONEER **Cerwin-Vega!**

- Lecteur à cassettes Marantz CAR-350 AM/FM stéréo avec auto-reverse et 5 présélections AM ou FM.
- Amplificateur Pioneer modèle A050 - 50 watts RMS total - 5 bandes avec indicateur à diode lumineuse.
- 2 haut-parleurs Cerwin Vega CS15 - 6"x9" - 75 watts.

12 versements mensuels de **\$62.55** taxe incluse sans intérêt

PRIX SPECIAL \$695

SANYO

Téléviseur 20" portatif GIC50

PRIX SUGG. \$599.95

12 versements mensuels de **\$45** taxe incluse sans intérêt

PRIX SPECIAL \$499.95

SANYO Modèle RD 5250

- Enregistreuse à cassettes
- Système Dolby
- Compte-tours
- Deux décibélètres

PRIX SUGG. \$379.95

PRIX SPECIAL \$288

SANYO Modèle M9990

- Magnétophone à cassettes avec AM/FM stéréo et horloge à diode lumineuse ou quartz avec réveil CA/CC

PRIX SPECIAL

SANYO RPM 6900

- Radio-réveil AM/FM avec horloge à affichage à cristaux liquides (étui inclus).
- Format de poche

PRIX SPECIAL

SANYO Modèle M997C

- Magnétophone à cassettes avec radio AM/FM stéréo
- Compte-tours.

PRIX SPECIAL

Cerwin-Vega! Modèle W-10, 40 watts. Grave 10" - Aigu 3"

PRIX SPECIAL \$99 (CHACUN)

TV 12" noir et blanc avec support (non illustré)

PRIX SPECIAL \$99

SANYO Modèle SD 3000

- Enregistreuse à cassettes
- Compte-tours
- Système Dolby
- Décibélètres de type indicateur à diode lumineuse.

PRIX SUGG. \$419.95

PRIX SPECIAL \$377

SANYO Modèle Plus D45

- Enregistreuse à cassettes
- Système Dolby
- Compte-tours
- Curseurs de type fluorescent
- Lit les cassettes (ruban) de métal

PRIX SPECIAL \$379

SANYO Modèle SD4000

- Enregistreuse à cassettes
- Compte-tours
- Système Dolby
- Décibélètres de type indicateur à diode lumineuse.
- Lit les cassettes de métal

PRIX SUGG. \$629.95

PRIX SPECIAL \$549

SANYO Modèle C170

- Enregistreuse à cassettes (mini) portatif CA/CC.

PRIX SUGG. \$94.95

PRIX SPECIAL \$79

SANYO Modèle HD680

4 voies 150 watts Base 12"

PRIX SUGG. \$1,299 (la paire)

PRIX SPECIAL \$999 (la paire)

AUBAINE POUR DISCO

- 2 entrées tables avec réglages de crossfade
- 1 entrée auxiliaire (ces trois entrées sont munies d'un CUE)
- 1 sortie écouteur
- Low filter
- Talkover

PRIX SPECIAL \$129

SANYO Modèle M6000

- Mini-magnétophone à cassettes de table avec radio AM-FM CA/CC fini argenté.

PRIX SPECIAL

SANYO modèle SD6000

- Enregistreuse à cassettes
- Compte-tours
- Système Dolby
- Décibélètres de type indicateur à diode lumineuse
- Lit les cassettes de métal
- Avec "timer"
- Contrôle de sortie

PRIX SUGG. \$729.95

PRIX SPECIAL \$657

CETTE GRANDE VENTE S'APPLIQUE EGALEMENT SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN (D'UNE VALEUR DE \$100 ET PLUS)

SOUS UN MEME TOIT AFIN DE MIEUX VOUS SERVIR

CENTRE DE LIQUIDATION
VENTE DE PIECES ET ACCESSOIRES ELECTRONIQUES
5, RUE RICHELIEU

CENTRE DE LOCATION
• AMPLIFICATEURS
• TABLES
• RECEPTEURS • CAISSES, ETC.
5, RUE RICHELIEU

CENTRE DE SERVICE
AVEC 3 TECHNICIENS AFIN DE MIEUX VOUS SERVIR
5, RUE RICHELIEU

STATIONNEMENT FACILE ET GRATUIT
(coin St-Jean et Salaberry)

J.M. SAUCIER Inc.
Les Entreprises Québec 78

La Clef de Sol
2, rue St-Jean
524-8431